

2. LE CONTEXTE DE LA GUYANE

La Guyane présente des caractéristiques géographiques et démographiques atypiques qui créent des besoins particuliers auxquels il est nécessaire d'apporter des réponses ciblées.

Contrairement aux autres départements d'outre-mer (DOM), elle n'est pas insulaire et forme le plus vaste des départements français d'Amérique avec une superficie de 83 534 km² (soit 16% du territoire métropolitain) comparable à celle du Portugal et supérieure à celle du Benelux.

Sa densité de population de 2 hab/km², comparable à celle du Sahara, est très inégalement répartie : d'une part une forte concentration de la population sur la bande littorale, et d'autre part une dissémination de multiples zones faiblement peuplées dont la population s'accroît à des rythmes variables.

Ce territoire, difficile à aménager, accuse également un retard accumulé de ses infrastructures de base associé à une maintenance plus coûteuse que partout ailleurs (agressivité du climat, éloignement,...)

Sa croissance démographique est exceptionnelle puisqu'à la différence des autres régions françaises confrontées à des problèmes de vieillissement de leur population, la Guyane enregistre un taux de croissance annuel de 3,5% susceptible de doubler la population en 20 ans.

Cependant, cette poussée démographique, même si elle accroît positivement le marché intérieur, peut constituer un véritable handicap si elle n'est pas maîtrisée et accompagnée.

Ainsi, la population en âge de travailler devrait augmenter de 30 % dans les huit prochaines années, amenant le taux de chômage de 25 % à 36 % en 2010, si rien n'est fait.

Les effets conjugués de la configuration du territoire et de la pression démographique induisent des besoins considérables toujours croissants, dont les coûts actuels sont estimés à plus de 2 milliards d'euros, alors que la dotation communautaire s'élève à 500 millions d'euros environ.

L'économie guyanaise est quant à elle dominée par le secteur tertiaire et le secteur public. Les secteurs primaires et industriels subissent directement les contraintes liées à l'éloignement et à l'isolement. L'économie est également fortement dépendante de l'activité spatiale développée par le centre spatial de Kourou.

Aussi, s'il n'y a pas de changement dans la stratégie de rattrapage permanent, tous les indicateurs pointent un risque de décrochage irrémédiable.

Ainsi, la Guyane est la seule région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne où le PIB par habitant en pourcentage de la moyenne communautaire a chuté entre 1998 et 2002 passant de 69,5% à 59,8% en 2002.

2.1. Diagnostic territorial

2.1.1. Localisation, démographie, économie : des problématiques de développement atypiques même pour une Région Ultra-Périphérique

Le concept de Régions ultrapériphériques (RUP) est issu de la reconnaissance de handicaps permanents touchant certaines régions européennes et nuisant à leur développement économique : éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficile et dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits. Des 7 Régions ultrapériphériques que compte l'Union Européenne, la

Guyane est celle qui accumule le plus de handicaps et demande le plus d'efforts de développement (cf. Etude du besoin Guyanais¹).

✓ Enclave ou porte d'entrée de l'Europe en Amérique du Sud ?

Véritable et *seule* porte d'entrée potentielle de l'Europe en Amérique du Sud, la Guyane subit néanmoins un enclavement qui diminue considérablement les avantages de sa position géostratégique.

L'enclavement par rapport à la France hexagonale est aggravé par la situation de quasi-monopole des compagnies de transport aérien et maritime tandis que les communications avec le reste de l'Amérique Latine sont rendues difficiles :

- par le trop petit nombre d'axes structurants, souffrant d'un déficit d'entretien et peu interconnectés avec la zone régionale,
- par la faible capacité des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Or, l'investissement en infrastructures est difficilement rentable du fait des très faibles densités population en Guyane (excepté sur la bande littorale). L' « ultra-périphicité » guyanaise se définit donc autant en termes d'enclavement qu'en termes d'éloignement.

L'axe transamazonien va néanmoins être considérablement renforcé par la construction d'un pont sur l'Oyapock et favoriser les relations avec le Brésil d'un DOM jusque-là plutôt tourné vers la mer par ses connections avec les Antilles et la métropole, bien que les littoraux Guyanais ne se prêtent pas non plus à l'accueil de navires ayant un tonnage important (ports de fond d'estuaire).

Un enclavement géopolitique également car la Guyane est la seule RUP à ne pas être une île et à posséder plus de 1000 kilomètres de frontière (fluviale) avec des pays ACP : le Suriname ou le Brésil, leader industriel du MERCOSUR. Sa position géostratégique en Amérique du Sud reste largement sous-exploitée en termes d'échanges commerciaux mais aussi culturels, techniques ou universitaires. Cette situation présente aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages, dans la mesure où elle subit de plein fouet la concurrence « déloyale » de ces pays tiers. Cette situation devrait d'ailleurs s'aggraver avec l'évolution des futurs Accords de Partenariat Economique (APE) et l'obligation d'ouverture des frontières qu'ils impliqueront.

Aujourd'hui cette position géostratégique est plutôt synonyme d'éloignement et d'enclavement que de point d'interconnexion des continents.

✓ Explosion ou essor démographique ?

La Guyane connaît une progression démographique extrêmement forte, de 3,6% par an (6 fois plus celles de la métropole), la plus forte des départements français et des Régions Ultra-Périphériques. Cette progression est avant tout imputable à la forte natalité (le solde migratoire n'y contribue que pour un quart²). L'immigration constitue toutefois un phénomène puissant en Guyane puisque selon les estimations de l'INSEE, **30% de la population serait de nationalité étrangère.**

Plus grand département français par sa superficie, la Guyane est proportionnellement le moins peuplé (198 000 habitants au 1^{er} janvier 2005³). Cependant, la croissance de la population guyanaise est très élevée, parmi les 10 premiers taux mondiaux, selon les données de l'Organisation des nations unies (ONU). Si elle atteignait presque 6 % par an pendant la guerre civile au Suriname, elle continue à être très dynamique avec une moyenne annuelle d'environ 3,8 %. Selon l'INSEE, à ce rythme, la Guyane atteindra 300 000 habitants en 2020 et dépassera les 400 000 habitants en 2030.

¹ Etude du besoin Guyanais : « Egalité des chances sur le territoire européen : Le besoin Guyanais », 2004. Voir aussi les analyses comparatives du diagnostic du SRDE.

² Les nationalités étrangères ont été estimées à 30% de la population en 2002 par l'INSEE.

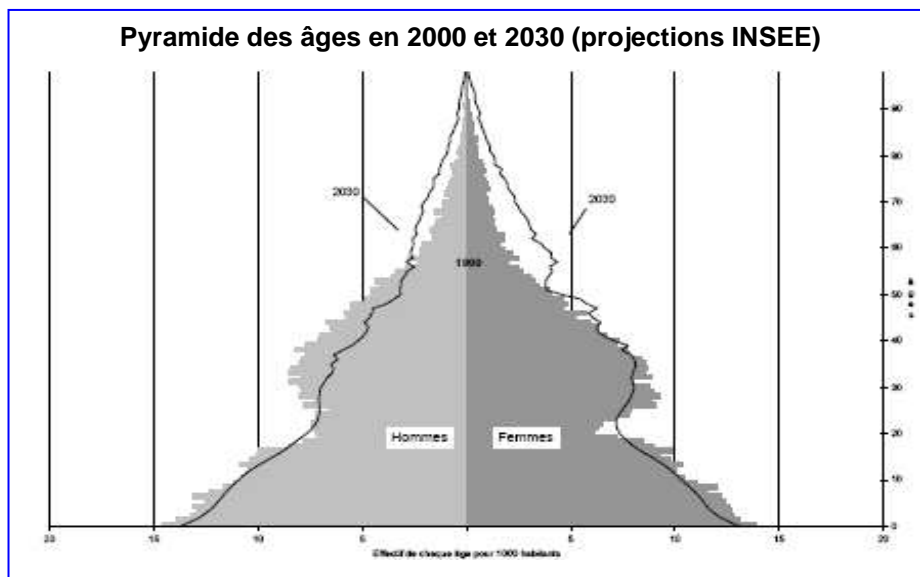
³ http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/rfc/chifcle_fiche.asp?nat=1&ref_id=CMRSOS02138&tab_id=471

Même dans le cas d'écologie d'une absence de tout mouvement migratoire, le nombre d'habitants continuera, toutes choses égales, à croître de +2,2 % l'an. Plus que la migration, c'est la fécondité qui est et pourra rester le principal facteur de la croissance démographique. Le passage en 30 ans de 3,6 à 2,8 enfants par femme, continuerait d'assurer une croissance de la population de +3% l'an, en raison de l'arrivée massive des générations en âge de procréer.

Cette très forte démographie constitue une chance pour un département très peu dense et dont le marché intérieur est unanimement considéré comme trop exigu pour constituer un moteur du développement économique. Elle génère également des besoins très importants (scolaire, logement, santé, emploi...) qui constituent aussi autant de facteurs de risque et d'instabilité de la cohésion sociale.

Notamment, le taux de croissance de l'emploi de 2,5% annuel n'est pas suffisant pour absorber l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail.

Pour que cette jeunesse devienne un atout considérable de développement, il conviendra de relever deux défis majeurs : comment faire pour que l'économie formelle puisse absorber cette croissance démographique ? Comment équiper et former cette population par des investissements à long terme, alors que les capacités contributives des collectivités sont faibles et que les aides sont appelées à diminuer ?



✓ Economie de comptoir ou valorisation des ressources rares ?

Le PIB guyanais, de 12 053 €/hab en 2001 (chiffres IEDOM), est en faible évolution depuis 1995 (moins de 1,6% de croissance annuelle)⁴. Sa part relative dans le PIB européen des 15 est en recul et la Guyane est la plus pauvre des régions éligibles à l'objectif 1 (hors nouveaux entrants), alors qu'en 1999 elle était à égalité avec la Réunion selon l'étude sur le besoin guyanais⁵. Or dans cette période, les financements d'Etat et communautaire ont été importants.

Il semble que l'économie guyanaise n'ait pas encore trouvé les voies de son développement et qu'elle ne tire pas encore partie des potentiels rares qui sont les siens (biodiversité, position géostratégique, point d'ancrage de la politique spatiale européenne).

⁴ Cette tendance est confirmée par une analyse plus fine de l'IEDOM sur la base du Revenu Disponible Brut qui permet de s'affranchir des effets perturbateurs de l'activité spatiale sur le calcul du PIB régional, effets de calcul ne correspondant pas nécessairement à des effets économiques réels. Les chiffres ultérieurs à 2001 sur le PIB sont des estimations selon l'IEDOM (entretiens). « Rapport annuel de l'IEDOM sur la Guyane en 2004 », 2005.

⁵ « Egalité des chances sur le territoire européen : le besoin Guyanais », Oris, 2004.

Elle dispose en effet de ressources naturelles abondantes, rares et variées mais celles-ci ne sont pas assez valorisées dans le cadre des processus de production, de transformation et de commercialisation qui concernent pourtant de nombreuses filières comme le bois la pêche et l'or par exemple.

Le spatial qui pourrait être un moteur du développement économique en Guyane ne génère pas suffisamment d'effets d'entraînement sur les autres secteurs. Pour autant, le CNES est acteur du développement local (26,6 M€ entre 2000 et 2006).

Outre sa dépendance aux financements publics (taux de transfert de 43% selon le SRDE⁶), l'économie guyanaise est très fortement dépendante des importations (la valeur des exportations ne couvre en 2004 que 13,5% de celle des importations, et ce taux se dégrade), ce qui obère la compétitivité et le développement de ses activités économiques.

La place de l'économie informelle voire illégale est très significative, au point qu'elle tend à faire disparaître les activités régulières dans certains secteurs d'activité guyanais majeurs (pêche, orpaillage).

La combinaison de ces facteurs laisse penser que l'économie guyanaise est aujourd'hui à une étape charnière :

- Soit elle se saisit -et bénéficie- des moyens de développer durablement une économie légale, compétitive et de bien-être,
- Soit le risque deviendrait grand de sombrer dans une « trappe à sous-développement » où tout effort financier public entraîne plus d'effets pervers que bénéfiques.

2.1.2. *Emploi, social, infrastructures : des conditions -cadres de développement de la Guyane encore peu maîtrisées mais des avancées significatives*

2.1.2.1. *Emploi et inclusion sociale : une situation inquiétante et instable*

✓ Evolution de la population active

La croissance de l'emploi ne permet pas d'absorber la croissance démographique : 65% de la population âgée de plus de 15 ans (60 000 personnes) est active mais seulement 74% des actifs ont un emploi.

La main d'œuvre est globalement peu qualifiée, les postes occupés par des ouvriers, manœuvres, employés représentent 80% du total selon l'évaluation finale du DOCUP⁷.

Le secteur tertiaire est fortement représenté, puisque 75% des emplois hors commerce relèvent des services.

La tertiarisation de l'économie poursuit son cours, puisque les emplois tertiaires ont connu une augmentation de 35% dans les années 1990 et qu'ils représentent 90% des offres selon le diagnostic du SRDE.

Le solde migratoire, bien qu'important dans la période récente, semble nettement plus faible que sur la période 1982-1999. La croissance de la population active est donc soutenue non seulement par les flux migratoires, mais aussi par le fort solde naturel.

Enfin, l'économie informelle est puissante, structurée et difficilement quantifiable (notamment dans le BTP, le commerce et le transport). **10% des emplois seraient non déclarés** selon le diagnostic du SRDE, chiffre repris dans le diagnostic du CPER⁸. Les femmes ont un fort taux d'emploi informel :

⁶ SRDE : « Schéma Régional de Développement Economique », Ernst&Young, en cours d'élaboration (2006).

⁷ Evaluation du DOCUP : « évaluation finale du DOCUP 2000-2006, volumes 1 et 2 », Orfis, 2006

⁸ CPER : « Contrat de Projet Etat-Région », en cours d'élaboration par les pôles régionaux de l'Etat (2006).

Source : Antiane Eco n°56, juin 2003.

environ 12% contre 10% pour les hommes (Source INSEE). Certains porteurs de projets, craignant le poids des charges s'orientent de préférence vers une activité dissimulée. La multiplicité des micros entreprises, considérées comme des entreprises familiales, est aussi un terrain favorable au développement du secteur informel.

✓ Marché du travail et précarité

Le taux de chômage est très élevé, à 26,5% en 2005 selon les chiffres INSEE, il fait plus que doubler la moyenne nationale.

Le taux de chômage a augmenté d'environ 6 points depuis le début des années 2000. **Le diagnostic du SRDE fait part d'une diminution de 3% des emplois entre 2003 et 2004.** 66% des offres d'emplois concernent des postes en CDD de moins de 6 mois et 45% des emplois aidés (CES, Emplois-jeunes, etc.).

En 2004, selon la Caisse d'Allocations Familiales, la **proportion considérable de 17% de la population dépend** de façon directe ou indirecte du **RMI**, avec un taux de croissance très préoccupant de 14% par rapport à l'année précédente –tendance lourde puisque le nombre d'allocataires croît en moyenne de 8%/an depuis 2000 (chiffres IEDOM).

Des catégories de personnes sont plus vulnérables que d'autres, on constate :

- Une forte inégalité entre les hommes et les femmes, largement défavorisées face à l'emploi :
Alors que les femmes représentent 44.6% des actifs en 2004, selon l'enquête emploi de l'INSEE, elles représentent 52.3% des chômeurs, ce qui prouve qu'elles sont plus touchées que les hommes par le chômage. Au total, 30.8% des femmes actives sont au chômage contre 22.6% des hommes.

- Un chômage de longue durée :

Les données de la DTEFP montrent que 34% des chômeurs sont des demandeurs d'emploi de longue durée, c'est à dire qu'ils sont inscrits à l'ANPE depuis au moins 12 mois, en continu ou discontinu, sur la période des 18 derniers mois.

- Les jeunes les plus touchés :

Les jeunes de moins de 30 ans ont beaucoup de mal à trouver un emploi : 40% d'entre eux n'avaient pas d'emploi en 2004. Au total, ils représentent un tiers des chômeurs contre seulement 1/5ème des actifs.

✓ Liens entre formations et emplois offerts

Avec 30% des travailleurs titulaires de la fonction publique et 45% des emplois du territoire concernant les services collectifs (administration, santé, éducation, action sociale), l'emploi public est très fortement représenté en Guyane. Pour autant, 80% des agents relevant de la catégorie C, les collectivités territoriales auront un besoin majeur de recrutement qualifications plus élevées, en particulier pour répondre aux enjeux de la décentralisation. De ce point de vue, le secteur public reste un domaine d'activités attractif.

A l'inverse, c'est un territoire très peu industriel, dont les emplois ne représentent que 8% du total.

L'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail est nette et tend de plus à se renforcer, puisque les offres portent essentiellement sur des postes qualifiés ou dans le secteur tertiaire alors que les demandeurs d'emplois sont principalement des techniciens et agents de maîtrise (source : diagnostic du SRDE).

✓ Offre de formation professionnelle et effort sur les jeunes

La formation professionnelle se décline par :

- Le programme annuel des actions structurelles de l'AFPA permettant la délivrance de titres professionnels aux demandeurs d'emploi. Plusieurs métiers sont concernés (mécanique, informatique, bâtiment, secrétariat, ...)
- Le programme de formation du SMA
- le programme annuel de formation du service de la formation continue de l'U.A.G en faveur des demandeurs d'emploi et des salariés, notamment les licences professionnelles proposées depuis environ 4 ans.
- Le programme annuel des formations de l'IRDTS favorisant la mise en place de formations dans le secteur social (assistantes sociales, Educateurs de jeunes enfants, Educateurs spécialisés, ...).
- Le programme annuel des formations du CFPPA
- La formation paramédicale, notamment celle des infirmières dispensée par l'IFSI
- L'offre de formation du Conseil Régional dans le cadre de son programme régional des formations en faveur des jeunes inscrits la mission Locale (plus d'une trentaine d'actions préqualifiantes et de CAP/BEP/BAC pro) par an.

Viennent s'ajouter :

- les sections d'apprentissage proposées par le CFA de la Chambre de Métiers. Divers métiers sont représentés : la coiffure, la menuiserie, et l'Ebénisterie. L'objectif est de doubler le nombre d'apprentis dans les 2 années à venir et de créer de nouvelles sections d'apprentissage.
- des dispositifs d'accompagnement tels que :
 - * les APP : deux nouvelles antennes ont été créées à Saint-Georges et à Sinnamary en plus celles de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent
 - * la validation des acquis de l'Expérience (VAE) : ce dispositif est en plein essor et a permis l'information et l'orientation sur la validation d'environ 707 personnes en 2005. Cette même année 240 dossiers ont été finalisés.
 - * l'accueil, l'information et le suivi des jeunes par la Mission Locale Régionale : plus de 5000 jeunes sont concernés chaque année. Plusieurs antennes ont été créées depuis la création de la structure afin de prendre en charge les jeunes âgés de 16 à 25 ans sur l'ensemble du territoire.
- les Dispositifs OREF-CARIF qui permettent d'une part de mener des études sur l'emploi et la formation et d'autre part de centraliser les ressources sur la formation en Guyane et de les diffuser. Ce dispositif est un véritable vivier pour le public.

Aussi, afin de permettre aux organismes de disposer de locaux adaptés pour la formation ou l'accueil du public, des infrastructures ont été mises en place ou sont en cours de construction. Les principales sont :

- Le centre de formation de Maripasoula
- L'IRDTS
- L'AFPA
- La Maison Familiale et Rurale de Mana
- La Mission Locale

Les financements mobilisés pour la formation professionnelle, montrent une réelle efficacité, avec plus de 4000 personnes formées grâce à la participation du FSE. Pour autant, les dotations restent insuffisantes au regard des besoins, ce qui ne favorise pas la diminution du taux de chômage.

Par ailleurs, en raison de l'évolution prévisible sur le moyen terme de l'offre d'équipements sociaux et médico-sociaux et des difficultés rencontrées localement à pourvoir des postes de direction d'établissements et de services, la mise en place de formations spécialisées dans ce secteur pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité.

✓ **Formations innovantes**

L'accompagnement des entreprises à la définition de plans de formation entrepris par la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) devra permettre d'améliorer la situation, sous réserve que les efforts soient ciblés en synergie avec le FEDER selon l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006.

Le CAFOC mis en place récemment a une fonction spécifique d'appui aux innovations pédagogiques et aux formations à distance.

✓ **Lutte contre les discriminations**

Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Cependant, ce sont elles qui ont le plus bénéficié de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999 : + 35 % contre seulement + 10% pour les hommes (diagnostic du SRDE).

La part de la population de 15 ans et plus sans diplôme est de 43,3% en Guyane contre 17,7% en métropole (étude voies du développement).

L'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 souligne la pertinence et l'adaptation des actions concourant à l'insertion des jeunes, en particulier migrants déscolarisés, par la formation (FSE), rappelle la nécessité de réserver des moyens conséquents à ce titre et suggère un portage par la Mission Locale afin d'obtenir un effet de levier significatif.

Le Centre d'accueil et de scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) a un rôle important en Guyane, où environ 28% des élèves sont de nationalité étrangère (contre 6% en métropole) selon le projet académique. 94 structures d'accueil spécifiques existent en Guyane : CLIN⁹ et CRI¹⁰, CLA-NSA¹¹, CLA¹², avec des créations régulières (CASNAV).

✓ **Lutte contre la non-scolarisation**

L'infrastructure en matière d'enseignement primaire et secondaire se compose de 185 écoles, collèges et lycées pour 60 862 élèves scolarisés en 2004 selon l'académie¹³.

Avec 3 883 enfants non-scolarisés et non-inscrits¹⁴, la non-scolarisation est une problématique majeure en Guyane. La grande dispersion des habitats de certaines régions, les difficultés de déplacement et les différences culturelles peuvent impacter cette situation. De plus, la tendance d'évolution est alarmante : par exemple pour les tranches d'âge du primaire, selon les données de l'académie de Guyane¹⁵, les enfants non-scolarisés et non-inscrits ont augmenté de près de 14% entre 2004 et 2005, atteignant plus de 6% de la population de la tranche d'âge. En y ajoutant les enfants inscrits sur liste d'attente, ce sont 9,6% des enfants de ces âges qui ne sont pas scolarisés en 2005.

Dans ce contexte, la mise en place de l'Observatoire de la Non-Scolarisation (ONS) en 2005 est une avancée très positive. Regroupant l'Académie de Guyane, les collectivités et les autres organismes concernés, il a mis en place une stratégie dont les premiers résultats sont significatifs, en termes tant de connaissance de la problématique, avec le recours à une expertise démographique, que de mise en place d'outils permettant d'y remédier, notamment pour l'anticipation de la construction de classes nouvelles.

Effectivement, la production d'infrastructures d'éducation, bien que soutenue, est souvent dépassée par la rapidité de croissance des classes d'âges. Ainsi, l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 indique qu'il arrive fréquemment que l'on commence les travaux de réalisation d'un équipement nouveau en sachant pertinemment que sa capacité sera déjà dépassée quand il entrera en service. La même évaluation précise que le DOCUP n'a pas permis de couvrir les besoins



⁹ classes d'initiation

¹⁰ cours de rattrapage intégré

¹¹ classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement

¹² classes d'accueil

¹³ Rectorat de l'académie de la Guyane, « Le projet académique de la Guyane 2005-2009, Liberté, Egalité, Fraternité ».

¹⁴ Selon l'Observatoire de la Non-Scolarisation (ONS), estimations janvier 2006 (<http://www.ac-guyane.fr/rubrique141.html>).

¹⁵ Rapport d'activité année 2005 de l'ONS, mars 2006.

de création de classes (sous-capacité d'environ 15%), mais que la mobilisation des services de l'Etat aux côtés de collectivités a permis de redresser la situation à partir de 2003

✓ **Lutte contre l'illettrisme**

Selon l'étude sur les voies de développement¹⁶, le taux d'illettrisme est très élevé. En effet, les efforts d'alphabétisation sont entravés par le fort plurilinguisme et le fait qu'une part significative de la population ne parle pas français. Selon un rapport du sénat l'illettrisme concerne 40% de la population guyanaise.

Le dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme (DPLI) rencontre un grand succès et les listes d'attente (fin 2005, 600 personnes pour l'atelier de Saint Laurent et 250 sur Kourou) montrent un besoin important dans ce domaine. Les publics concernés qui sont tous en situation régulière sur le territoire présentent de grandes difficultés (80% ne savent pas lire du tout). Ce dispositif a permis à 7000 individus de sortir de cette situation sur la période 2000-2005.

Par ailleurs, l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 préconise de dégager une mesure sur la lutte contre l'illettrisme, afin d'éviter un risque de dilution parmi d'autres actions en matière de lutte contre l'exclusion sociale. Il souligne qu'en ne touchant qu'environ 1 000 personnes, les actions de cette mesure « lutte contre l'exclusion » ne peuvent pas être à la hauteur des besoins guyanais, ce qui implique une certaine tendance au saupoudrage et une inefficacité globale in fine.

✓ **Dialogue social (pérennité des structures et lieux de négociation, structuration des branches, formation acteurs sociaux)**

Les secteurs d'activité sont très peu structurés.

Les conflits sociaux, selon les chiffres de la DDTEFP¹⁷, ont doublé entre 2001 et 2004, de même que les journées non-travaillées (2 802 en 2004). Cependant, vu les variations considérables d'une année sur l'autre, des séries plus longues seraient nécessaires pour porter une appréciation sûre.

Globalement le coût du manque de dialogue social est important, en particulier parce que l'économie guyanaise est fortement dépendante du secteur des transports dans lequel le dialogue social ne fonctionne pas bien.

2.1.2.2. Un effort naissant de structuration du territoire qui se heurte à l'absence des équipements et moyens d'ingénierie de base

✓ **Renforcer les capacités d'ingénierie, d'expérimentation, d'expertise et l'évaluation des agents**

Malgré l'existence d'agences d'ingénierie ou de centres de ressources, l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 comme le SCOT de la CCCL déplorent le turn over des fonctionnaires métropolitains, qui est néfaste aux processus de planification et de mise en œuvre en matière d'aménagement, processus intrinsèquement longs.

Cela dit, il faut souligner que la forte mobilisation des services a permis d'éviter tout dégageant d'office à ce jour dans le DOCUP 2000-2006, faisant de la Guyane un cas exemplaire sur ce point.

D'autre part, le personnel des collectivités est peu qualifié selon le SCOT de la CCCL, et la culture de la planification de l'action dans les collectivités territoriales fait défaut, ce qui influe sur la qualité de la commande publique.

Avec plus de 80 % de personnels de catégorie C, les collectivités territoriales ne disposent pas de suffisamment de compétences d'ingénierie, d'expertise, de pilotage, de contrôle, d'évaluation

¹⁶ Voies de développement : « étude sur les voies de développement de la Guyane », Algoé 2005.

¹⁷ Cités dans le rapport Guyane 2004 de l'IEDOM.

indispensables à l'exercice des responsabilités nouvelles transférées par les lois de décentralisation dans des secteurs clés ou stratégiques de la vie locale.

Les carences sont particulièrement importantes en matière de :

- montage d'opérations et d'ingénierie sociale (selon le SCOT et l'évaluation du DOCUP). La création récente du COFAC devrait faire évoluer cette situation.
- planification opérationnelle et financière (constat notamment posé dans l'étude sur les capacités contributives). Ce point est particulièrement critique vu la grande faiblesse financière de la plupart des collectivités guyanaises.

De plus, la faiblesse des recettes propres des collectivités et leur manque de dynamisme obèrent leur capacité à financer leur propre fonctionnement. La situation de sous-capacité technique des collectivités, tant en ingénierie qu'en simple entretien des investissements réalisés, ne pourra donc que se dégrader avec le temps.

✓ Infrastructures et besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux

La situation sanitaire en Guyane demeure très préoccupante.

Ainsi les mortalités infantile, à 10,4 ‰ et périnatale à 18,9 ‰ étaient en 2002 (INSEE) près de deux fois et demie supérieures aux taux métropolitains (respectivement de 4,3‰ et 7,6‰). Mais le taux de mortalité infantile a beaucoup baissé durant la décennie 1990 (-7,6 points). Toutefois, l'évaluation finale du DOCUP fait état d'une faible couverture vaccinale des enfants.

Une surmortalité relative est due aux maladies cardio-vasculaires, aux traumatismes ou aux maladies infectieuses. On décèle chaque année proportionnellement 10 fois plus de nouveaux cas de SIDA en Guyane qu'en métropole (chiffres CPER). Le taux d'alcoolisme est élevé (le taux de psychose alcoolique est le double du taux national selon le SAR).

Pour autant, l'espérance de vie, 79,2 ans pour les femmes et 72,5 ans pour les hommes, se rapproche de celle du reste de la France (82,9 et 75,5). Elle a progressé de 10 ans depuis les années 1970 (INSEE).

La Guyane accuse un grave déficit de professionnels de la santé. On dénombre ainsi 41 médecins généralistes pour 100 000 habitants (contre 114 en métropole) et 24 spécialiste (contre 87 en métropole) en 2003. Et ce malgré une très forte augmentation du nombre de médecins, de près de 90%, entre 1990 et 2003 (IEDOM).

La médecine libérale, faiblement représentée, ne se trouve que sur le littoral. Des spécialités comme la neurologie, la cancérologie ou la chirurgie cardiaque ne sont pas représentées (CPER). Il existe par contre une forte spécificité guyanaise autour de la gynécologie obstétrique, liée au fort taux de natalité. Le taux de spécialistes représente le double du taux métropolitain, ce qui est cependant inférieur au différentiel de taux de natalité (données INSEE pour 1 000 habitants).

Les équipements sanitaires et sociaux sont très insuffisants pour les besoins actuels, avec un taux d'équipement en lits hospitaliers très inférieur au taux métropolitain. La part majeure de l'offre de soins est portée par le secteur hospitalier sur le littoral, comprenant 2 établissements publics, une clinique publique et 3 cliniques privées. Dans les communes isolées, on répertorie 21 centres de médecine collective en 2002. 7 centres de prévention et de vaccination existent, tous sont implantés sur le littoral. D'une manière générale et comparativement à la situation de la France métropolitaine ou des autres départements français d'Amérique, l'offre de soins est nettement insuffisante. La couverture sanitaire du département est difficile à réaliser du fait de son étendue, des difficultés de communication, en particulier routière, d'une population peu nombreuse et de son inégale répartition sur le territoire. Tous ces facteurs n'ont pas favorisé jusqu'à présent l'installation d'un plateau technique très diversifié. En outre, l'afflux constant de populations étrangères déséquilibre le fonctionnement de structures sanitaires comme les centres de santé ou les hôpitaux publics.

Les faibles densités de population dans certaines parties du territoire empêchent l'obtention d'une masse critique qui rentabiliserait les investissements en terme d'infrastructures. Une expérimentation de télé-médecine a été lancée dans les années 2000 et apparaît comme un succès ayant permis d'améliorer de façon importante la situation des populations enclavées de l'intérieur.

De plus, malgré une croissance de la population de 57% entre 1990 et 2003, les capacités d'accueil hospitalières en courts séjours sont restées quasiment stables et très loin des niveaux métropolitains ou des autres DOM (IEDOM). Certains malades doivent donc être transportés en Martinique en évacuation sanitaire, avec les problèmes de délais inhérents.

Les taux d'équipement comparés de la Guyane et de la métropole mettent en évidence le sous-équipement du département s'agissant tout particulièrement des structures pour :

- jeunes handicapés,
- mineurs en danger,
- l'accueil collectif des enfants d'âge préscolaire,
- le placement familial thérapeutique,
- adultes et familles en difficulté,
- l'hébergement, médicalisé ou non, des personnes âgées,
- les soins aux toxicomanes en hospitalisation complète,
- les personnes alcooliques.

Le centre hospitalier de Cayenne doit faire l'objet d'une restructuration de ses locaux actuels et d'une extension afin de répondre à la croissance et à la diversification des besoins.

La croissance et la situation de fin de transition démographique (étude des besoins guyanais) laisse présager une demande forte sur ces services.

La Guyane vient d'être dotée d'un Schéma régional de l'organisation sanitaire de troisième génération (arrêté par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation après avis du comité régional de l'organisation sanitaire selon l'article L.6121-3 du code de la santé publique).

✓ **Infrastructures socio-culturelles**

Parmi les équipements culturels d'envergure régionale, on dénombre :

- 4 musées,
- 22 bibliothèques,
- 11 salles de spectacles,
- 2 salles de cinéma,
- 11 salles de danse et de musique
- 68 monuments inscrits ou classés.

Un équipement structurant a récemment été créé : l'Ensemble Culturel Régional (ENCRE) à la périphérie immédiate de Cayenne. Il regroupe l'Ecole Nationale de Musique et de Danse (ENMD), l'Office Culturel Régional de Guyane (OCRG), ainsi qu'un auditorium sur une superficie totale de 5 200 m².

Le SAR pointe deux problèmes majeurs de cette offre. Elle est trop faible compte tenu des besoins d'une population jeune, croissante et pluri-ethnique, ce sous-équipement devenant flagrant en matière d'arts vivants. De plus, les équipements culturels sont pratiquement tous concentrés à Cayenne, conséquence naturelle de la très faible densité du territoire, mais posant un problème d'égalité d'accès (le patrimoine est traité au paragraphe 2.4).

Cependant, l'évaluation du DOCUP permet de tempérer cette appréciation, puisqu'elle montre le succès de la création et de l'animation d'équipements de diffusion culturelle, en particulier des équipements de proximité (milieu rural, communes isolées, patrimoine protégé ou non).

Malgré une pratique du sport très développée, la Guyane est le DOM qui totalise le plus faible nombre d'équipements par commune : 5,3 contre 6,6 en Guadeloupe et Martinique. Deux équipements structurants viennent accroître l'offre : réalisation récente d'un palais omnisport régional à Matoury, construction en cours d'un stade à caractère régional à Rémire-Montjoly. Pour autant, l'entretien et le fonctionnement des équipements existant est déjà problématique. Il faut donc les prendre en compte dans tout projet d'accroissement de l'offre.

Le SAR rappelle que l'action culturelle est susceptible de favoriser la mobilisation des populations autour d'enjeux communs, ce qui apparaît essentiel à long terme au vu de l'absence d'identité commune souligné par la plupart des études réalisées (Voies de développement, SRDE, SAR, pour les plus récentes). Il propose deux orientations majeures :

La lecture publique qui aura des retombées sur la compétitivité du territoire. En effet, la fréquentation des bibliothèques est faible (7,3 % d'inscrits sur la population totale contre 17,6 % en métropole ; 1,5 imprimés prêtés par habitant contre 4,1 en métropole). La forte création de bibliothèques est à cet égard de bon augure (multiplication par 4 de la superficie entre 2001 et 2005 selon la DRAC).

Le développement des activités de pleine nature est spécifiquement mentionné par le SAR comme un chantier à initier pour son importance « en tant que facteur de connaissance du territoire et donc d'identité. »

✓ **Patrimoine, Mise en valeur patrimoine naturel et bâti**

De nombreux sites patrimoniaux et naturels présentent un intérêt, notamment les vestiges et sites archéologiques amérindiens, un patrimoine bâti XVII^{ième} et XVIII^{ième} siècles à Rémire-Montjoly, Roura, Montsinery, les maisons créoles et bâtiments publics classés ou inscrits à Cayenne, les bagnes.

Des dispositifs pour la connaissance, l'entretien et la protection de ce patrimoine existent mais ne sont pas assez développés. Il y a en particulier des problèmes de dégradation des sites patrimoniaux récents et des sites archéologiques comme Vidal à Rémire-Montjoly. A l'inverse il semble qu'il y ait moins de dégradations sur les sites dont l'accès est payant comme l'Ecomusée de la PROAG/ sentier des abattis. Les restaurations patrimoniales sont insuffisantes selon le SCOT de la CCCL.

Progressivement, se met en place une démarche de protection et de valorisation des monuments naturels et des sites, se traduisant par le classement de certains bourgs comme à Mana, la multiplication des projets d'écomusées (Régina, Apatou, Mana ou Iracoubo) ou de Maison de la nature (Sinnamary).

Néanmoins, les dégradations patrimoniales montrent que cette démarche n'est pas encore assez généralisée :

- Le patrimoine forestier est menacé de défrichements en certains endroits (montagnes de Kaw).
- A Cayenne, le patrimoine de maisons créoles est entré dans un processus de vacance et de dégradation que l'OPAH récemment lancée n'a pas permis d'enrayer (SAR) malgré le succès notable d'une quinzaine d'opérations.

Une réflexion des acteurs du tourisme est actuellement en cours sur l'intérêt de rendre certains sites touristiques payant afin de limiter les dégradations et de financer leur entretien, sur le modèle d'expériences privées qui fonctionnent bien (par exemple Chilibonbo géré par les amérindiens à St Jean du Maroni).



Vue aérienne de Guyane

2.1.2.3. Espaces urbains : des efforts qui portent leurs fruits sur le plan social mais un problème de mitage et d'insalubrité qui devient de plus en plus pesant

✓ Identification des espaces cœur de cible (Zones Urbaines Sensibles¹⁸)

Il y avait 4 ZUS en Guyane en 1999 (INSEE¹⁹) :

- la ZUS Bourg-Charbonnière concentrait 37% des habitants de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- la ZUS du Village Chinois de Cayenne était la plus peuplée de toutes les ZUS des DOM. Elle comprenait 15 500 habitants, soit un cayennais sur trois ;
- 2 ZUS à Kourou.

La situation sociale des ZUS était très dégradée en 1999, mais pourtant meilleure qu'au début de la décennie :

- le taux de chômage y était plus élevé que dans leur commune d'appartenance (39% contre 30% selon les résultats du recensement général de la population), mais il avait augmenté moins vite dans les ZUS que dans les communes abritant les ZUS, à l'inverse des ZUS des autres DOM ;
- 11% des habitants déclaraient ne fréquenter aucun établissement scolaire ou professionnel et ne pas rechercher d'emploi (taux supérieur aux taux métropolitains et antillais), mais ce taux était de 17% en 1990.

Contrairement aux ZUS métropolitaines et antillaises, les ZUS de Guyane ont vu leur population augmenter entre 1990 et 1999, excepté le Quartier Europe à Kourou, qui a vu sa population baisser

¹⁸ Les Zones urbaines sensibles sont « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi » (note INSEE Antiane). Selon l'observatoire des territoires de la DIACT, les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU), les zones franches urbaines (ZFU). Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

¹⁹ données INSEE 1999, note Antiane n°55 sur les ZUS dans les DOM, février 2003. L'absence de données plus récentes fragilise beaucoup l'analyse.

de 40%. Cette croissance de population a néanmoins été moins rapide que celle des communes auxquelles les ZUS sont rattachées (16% contre 41% à Saint-Laurent par exemple).

L'effort de construction de logements a été important dans les ZUS puisque 37% du parc des ZUS a été construit après 1982. Cet effort a notamment porté sur le logement social. Par exemple à Cayenne, entre 1990 et 1999, les logements sociaux ont augmenté de 110% alors que le parc total n'augmentait que de 37%. Le niveau de confort a plutôt augmenté dans la mesure où la proportion des logements de plus de trois pièces a par ailleurs augmenté de 6 points dans les ZUS de Guyane.

✓ **Partenariat entre collectivités pour l'aménagement urbain et le logement dans le sens de la maîtrise de l'énergie, de l'intégration des équipements dans l'environnement (développement durable)**

Un enjeu central selon le SAR est de trouver un meilleur équilibre entre les polarités du territoire, notamment de désengorger Cayenne en développant et en structurant par exemple les polarités transfrontalières. Trouver une complémentarité -voire un partenariat- entre dans le développement de ces pôles constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire guyanais, notamment au regard de la tendance de l'agglomération cayennaise à « aspirer » populations et développement économique. Les réflexions planificatrices intégrant tant des enjeux de structuration (les polarités) que des enjeux urbains (centre-ville/périphérie) sont à développer et mettre en cohérence, conformément aux objectifs de durabilité de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain). Au-delà des orientations de la politique urbaine nationale, il y a là une urgence particulière en Guyane du fait des surcoûts de transports liés à l'enclavement et à la faible densité du territoire.

✓ **Implantation des activités économiques (création d'entreprises, ZFU)**

Outre les trois Zones Franches Urbaines existantes (ZFU), une zone franche spéciale est à l'étude : la Zone Franche d'Incitation à l'Exportation (ZFIE) autour du port de Degrad-des-Cannes, portée par la CCI dans le cadre d'un partenariat avec la zone franche portuaire de Manaus.

Il est prévu qu'en 2006 les dispositifs de zones franches soient reconduits, ce qui constitue une opportunité pour la Guyane.

✓ **Gouvernance : participation des habitants et réseaux associatifs ; Capacités de mise en œuvre des politiques par la formation personnels, acteurs socio-économiques, associatifs**

Sur ce point, outre les difficultés indiquées pour ce qui concerne les capacités publiques locales d'ingénierie, l'évaluation du DOCUP pointe des manques de coordination et de synergie entre interventions des acteurs publics et privés (en particulier, les acteurs économiques et financiers), de suivi des indicateurs d'évaluation des services instructeurs et le SAR mentionne une faible culture de l'évaluation des collectivités locales.



Plage de Rémire

2.1.3. D'extraordinaires richesses naturelles sur un territoire à désenclaver

2.1.3.1. Des richesses naturelles peu exploitées mais conservant un fort potentiel

La Guyane est dotée de richesses naturelles importantes et rares -surtout eu égard à son statut de territoire européen ! La principale d'entre elle est la forêt tropicale couvrant 96% du territoire (84 000 Km²), dont le SAR estime que la partie primaire couvre quelques 75 000 Km². Il faut aussi mentionner un certain nombre de zones humides ont été repérées sur la bande littorale longue de 350 km, où les plages ne représentent que 10% du linéaire côtier.

Ces espaces abritent une biodiversité très importante (que le SAR illustre par quelques chiffres : 7 000 espèces végétales, dont 750 de grands arbres, 186 espèces de mammifères, 740 d'oiseaux et 187 de reptiles, etc.) et dont l'ampleur est encore insoupçonnée : entre 12 et 15 espèces nouvelles sont décrites chaque année selon le rapport régional ERUP.

Le sous-sol guyanais recèle un certain nombre de minéraux, en particulier de l'or, de la bauxite et autres métaux²⁰, mais aussi les granulats, latérite, sable et des hydrocarbures au large (étude sur les voies de développement). La surface agricole est globalement peu fertile. Les eaux sont suffisamment poissonneuses pour avoir permis le développement d'un petit secteur de la pêche, en particulier de la crevette.

Ces riches milieux naturels sont pour partie exploités, par le secteur primaire (extraction minière, pêche, agriculture) ou par la recherche (canopée, etc.). Ils sont fragiles et menacés par divers phénomènes selon le SAR : mitage des espaces naturels, urbanisation de la savane et dans certaines zones de forêt très localisées (selon le CPER), sur-exploitation des ressources, pollutions diverses (notamment déforestation et pollution des sols liés à l'orpaillage, aggravées lorsqu'il est clandestin).

Des outils de connaissance et de protection ont donc été mis en place, en premier lieu des zonages sur environ 7% du territoire, parmi lesquels 92 ZNIEFF²¹, 5 réserves naturelles et 3 arrêtés de protection de biotopes. Le respect de ces zonages est aléatoire selon le SAR, qui cite les exemples suivants : les 50 pas de la loi littoral ne sont pas appliqués, l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ne paraît pas adapté à la Guyane dans les zones à forte pression anthropique car les périmètres protégés de cette façon ne sont pas respectés. Enfin ces périmètres de connaissance ou de protection ne couvrent que peu la savane, milieu pourtant fragile aussi (SAR).

D'autres outils de gestion et de protection spécifiques à la forêt sont mis en place. Ainsi un inventaire mené par L'ONF a permis d'évaluer la ressource destinée à la production de bois, et de fixer les principes d'une gestion durable les essences d'avenir tout en protégeant les essences remarquables. L'ONF évalue la surface totale de forêts à aménager à 1 300 000 Ha -dont 850 000 le sont déjà- en répondant à un objectif de gestion durable. La mise en place du code forestier fixera un cadre réglementaire de gestion. Enfin des extensions ou créations de Parcs sont prévues : le projet de Parc National de Guyane ou Parc Amazonien de la Guyane, au sud, l'extension du Parc Naturel Régional autour de ses pôles Ouest et Est.

Le projet de Parc National Guyanais ou Parc Amazonien, comprenant une population d'environ 5 300 habitants, pourrait être une opportunité de développement très significatif pour le Sud du département, et contient des actions de développement économiques originales et prenant en compte l'enclavement de ce territoire (CPER).

Il convient de valoriser les savoir-faire agricoles traditionnels tout en les adaptant aux nouvelles exigences environnementales, notamment en matière de protection de la diversité (en particulier pour les abattis).

²⁰ un inventaire du BRGM, mené entre 1975 et 1995, sur 48 000 Km², a toutefois établi que seul l'or profond était susceptible d'exploitation industrielle (IEDOM).

²¹ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

2.1.3.2. Un désenclavement à poursuivre

La Guyane doit faire face à deux types de surcoûts desservant le développement socio-économique d'un territoire par ailleurs confronté à de nombreuses difficultés structurelles. Le cumul et la pérennisation de ces handicaps contribuent à grever les coûts de production, nuisent à la compétitivité des produits locaux et à la diversification du tissu productif. En conséquence le niveau de convergence réel, demeure très bas, au regard de celui des autres régions de l'Union européenne ; le secteur marchand génère peu d'emplois; le taux de couverture progresse peu.

✓ Freins aux développement territorial de la Guyane :

Certains surcoûts sont induits par la localisation du territoire, sa configuration géographique du territoire et les conditions climatiques locales :

Du fait de son important éloignement par rapport à l'Europe et aux Antilles et faute d'interconnexion routière avec les pays limitrophes le territoire n'est rapidement accessible aux personnes que par voie aérienne.

Sa configuration « d'archipel terrestre » implique des transferts de marchandises/matériels de la bande littorale vers l'intérieur dans des conditions difficiles et dispendieuses compte tenu de l'absence de dessertes routières. Les opérations d'approvisionnement des communes isolées requièrent en effet de fréquentes ruptures de charges qui aggravent les coûts du transport.

Une pluviométrie importante sur la quasi-totalité du territoire perturbe les travaux de terrassement et contribue fortement à la dégradation des chaussées. De fréquents travaux d'entretien générateurs de surcoûts doivent donc être entrepris. Une hygrométrie élevée (entre 75 et 85 % selon la saison) altère par ailleurs les infrastructures métalliques et les matériels qui requièrent des opérations de maintenance plus régulières et incidemment plus coûteuses que dans des régions de climat tempéré.

✓ Surcoûts affectant le développement économique des entreprises de la Guyane :

Surcoûts liés aux conditions de production des entreprises : Le développement économique des RUP dépend de la dynamique de l'économie productive c'est-à-dire le développement des entreprises. Or, du fait de l'étroitesse du marché régional et de l'éloignement de leurs fournisseurs, les entreprises guyanaises disposent de peu de marge de manœuvre dans leurs négociations commerciales. Les quantités négociées sont en effet de faible importance. Faute de pouvoir réaliser des économies d'échelle et d'être ainsi en mesure de rivaliser avec leurs concurrents des pays émergents à bas salaires, les entreprises locales souffrent d'un déficit de compétitivité tant sur les marchés des pays tiers que sur le marché intérieur communautaire.

les surcoûts de transport de marchandises : la Guyane, région ultra périphérique, subit des surcoûts imputables à son éloignement par rapport au continent européen ; surcoûts aggravés par les ruptures de charge que l'inaccessibilité du port de Dégrad des Cannes aux navires transatlantiques impose d'opérer aux Antilles. Le relief de la côte et la localisation en fond d'estuaire des infrastructures portuaires interdit aux navires à fort tonnage de débarquer en Guyane. Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes est situé en fond d'estuaire ce qui oblige à des dragages permanents et limite fortement le tonnage des bateaux. Le coût de fonctionnement de ce port est l'une des sources majeures de la cherté des transports maritimes. Avec l'ouverture de la route reliant Régina à Saint-Georges de l'Oyapock, il y a peut-être un risque à plus ou moins long terme d'évasion du trafic portuaire vers le port de Santana dans l'Etat d'Amapa au Brésil. Ce port est en eau profonde et peut donc accueillir des cargos de fort tonnage. C'est pourquoi il y a un fort enjeu de modernisation des infrastructures du port de Dégrad-des-Cannes pour stimuler l'export et réduire son coût d'utilisation par les entreprises. Selon de nombreux chefs d'entreprises rencontrés, le mauvais climat social du port est une cause importante de surcoûts pour leur activité.

- l'éloignement des sources d'approvisionnement en matières premières et biens intermédiaires et la récurrence des mouvements sociaux affectant le transit portuaire conduisent les entreprises à

disposer d'un stock très important. De ce fait elles se trouvent dans la quasi-obligation de constituer un besoin en fonds de roulement et de disposer d'une trésorerie importante,

- le surdimensionnement des outils de production standard au regard des capacités d'absorption du marché régional et des débouchés extérieurs entraîne un manque d'économie d'échelle. Les entreprises locales ne sont pas en mesure de s'équiper de matériels appropriés compte tenu des délais requis pour les concevoir, les fabriquer puis les mettre en service et de leur coût.
- les coûts de prospection impliquent la recherche de nouveaux fournisseurs ou clients sont élevés dans la mesure où l'étroitesse du marché régional contraignent les entreprises à chercher des débouchés sur des marchés solvables pour la plupart lointains. Les déplacements rendent la démarche de prospection très onéreuse et peu flexible,
- compte tenu des rigidités du marché du travail liées à sa taille, à sa fragmentation et à son isolement, certains postes d'encadrement sont beaucoup plus rémunérés qu'en métropole.
- l'étroitesse du marché et l'orientation de l'économie guyanaise vers le tertiaire induisent des déséquilibres dans la formation du capital humain. Les entreprises ont des difficultés à accéder à un personnel qualifié, situation qui les oblige à mettre en œuvre des programmes de formation spécifique pour l'ensemble de leur personnel,
- en raison de l'isolement, l'accès à l'information et aux bases de savoir demeure limité et coûteux. Ce déficit est aggravé par la rareté des moyens prospectifs et du capital humain spécialisé ainsi que par la carence des fonctions de veille stratégique. L'accès aux bases de savoir implique donc de fréquents déplacements en métropole.
- très souvent, les fournisseurs métropolitains ou étrangers exigent d'être payés avant la livraison de la marchandise ce qui implique de lourdes contraintes au niveau de la trésorerie des entreprises locales.
- Les ports et aéroports manquent d'équipements nécessaires au développement de certains secteurs (quais de débarquements, chambres froides, etc.).

Plage de Cayenne



Enfants de Camopi.

2.1.4. Compétitivité et attractivité de la Guyane : des potentiels à valoriser par une action ciblée

2.1.4.1. Quelques leaders mondiaux sont implantés en Guyane, mais ils demeurent isolés

Les entreprises leaders sont principalement concentrées :

- Dans le secteur spatial avec bien entendu Ariespace, mais aussi REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL, EUROPROPULSION SA, EADS SPACE TRANSPORTATION.
- Dans le secteur de l'exploitation aurifère avec la multinationale Cambior, mais aussi Ariane Gold Corp, France Or, Gold Fields et Guyanor/Golden star. Ces leaders sont présents principalement en prospection et non en exploitation de la ressource.

La Guyane compte peu de leaders : sur 8 251 entreprises, 41 (0,5%) emploient plus de 50 salariés, dont 12 plus de 100.

Ces leaders ont un poids important dans le développement en Guyane, mais leur présence ne suffit pas à « tirer » le développement de l'économie guyanaise à des niveaux suffisants par rapport à sa croissance démographique.

La concurrence est forte et mondiale, même pour les entreprises leaders importantes comme Ariespace (Boeing).

L'attraction d'entreprises leaders paraît difficilement envisageable en termes d'implantations nouvelles en Guyane. Il semble plus réaliste de chercher à densifier les réseaux de sous-traitance autour des leaders, ou de créer des relations avec des leaders situés à l'extérieur, par exemple sur la base de partenariats de recherche.

Le frein majeur est la faible attractivité de la Guyane pour les entreprises leaders :

Marché local étroit,

Absence de Systèmes Productifs Localisés,

Immobilier d'entreprises déficient,

Déficit d'infrastructures.

2.1.4.2. Entreprises secondaires : un tissu de TPE plutôt que de PMI

Les entreprises secondaires se caractérisent par leur faible taille et la quasi-absence de tissu de PME industrielles : 3/4 des entreprises sont unipersonnelles (contre la moitié seulement en métropole), 42% des entreprises du territoire sont des petites entreprises artisanales, 50% des créations d'entreprises dans les services et le commerce.

Les entreprises sont globalement sous-capitalisées, ce qui tient en particulier à des difficultés de financements évoquées par ailleurs. Quant au taux de reprise, il est faible (seulement 6%) mais la jeunesse de la population laisse supposer qu'il ne s'agit pas d'un enjeu à court ou moyen terme.

La création d'entreprises est un facteur important de dynamisme en Guyane. Avec un solde net de création (créations moins défaillances) de 482 entreprises en 2004, les créations étant en progression de 59% depuis 1997, et un taux de survie à 3 ans supérieur de deux points à la moyenne nationale (66,4%), la situation de la création d'entreprise est prometteuse. Ceci d'autant plus que les radiations sont en diminution (-47% entre 1997 et 2004)²². Le rythme d'augmentation de la population

²² Données INSEE 2004 citées dans le diagnostic du SRDE.

d'entreprises est de 6,2% en 2004 (contre 3,6% pour la population). Globalement, les entreprises ont besoin de soutien en post-crédation.

Le soutien à la création des TPE (ADIE²³, PFIL²⁴, PRCE²⁵, prêts d'honneur) demeure encore insuffisant face au potentiel de création aidées (200 à 300 par an). De même, pour le développement de l'esprit d'entreprise, l'évaluateur du DOCUP pointe un hiatus entre les moyens engagés et les résultats en nombre d'emplois créés, qu'il explique par les difficultés spécifiques de la Guyane (exiguïté du marché, problèmes linguistiques, etc.). Les aides individuelles à la création et au développement des PMI ont mobilisé les crédits du DOCUP au-delà des enveloppes initialement prévues (Aide à l'Investissement matériel des PMI-FDPMI).

Les entreprises secondaires sont concurrencées par celles des pays voisins bénéficiant d'une main d'œuvre à faibles coûts.

Les principaux freins au développement des entreprises mentionnés dans les entretiens sont les suivants :

Accès au crédit bancaire difficile pour les PME et TPE,

Prépondérance des TPE (pas de taille critique),

Poids de l'informel,

Zones de chalandises contraintes et peu ouvertes à l'exportation,

Coût et forte faillibilité du fret,

délais de règlement de l'Etat et des collectivités territoriales.

Un accès difficile au foncier détenu à plus de 80% par l'Etat.

Des orientations politiques ou stratégiques qui militent peu en faveur du développement industriel et de l'exploitation des ressources naturelles.

Il existe des dispositifs d'aides aux créateurs d'entreprise (ARCE, PRCE, prêts d'honneur PFIL, ADIE, Alyse Guyane et Alysée Venture...), qui nécessiteraient d'être plus professionnalisés selon l'évaluation du DOCUP.

Susciter une dynamique de croissance forte en Guyane passe vraisemblablement par une accentuation sérieuse de la concurrence dans certains secteurs, notamment dans celui de la distribution. En effet, un renouvellement important du tissu entrepreneurial existant constitue l'une des conditions essentielles au décollage économique de la Région. En outre, il faudra ajouter l'arrivée d'investisseurs venus de l'extérieur.

2.1.4.3. Une mise en réseau des entreprises croissante, mais insuffisante pour structurer les filières

Les organisations interprofessionnelles sont relativement nombreuses et se sont développées ces dernières années, mais la plupart des études et rapports font état de la nécessité de structurer de nombreux secteurs d'activité et de développer la culture de partenariat économique.

Les dispositifs tels que les pépinières, incubateurs, SPL, clubs d'entreprises sont peu nombreux et en cours de création récents.

L'évaluation du DOCUP soulignait que le nombre de projets en la matière et la consommation de budget ont été parmi les plus faibles taux de réalisation et que le partenariat noué avec la *Cosmetic Valley* (pôle de compétitivité, région Centre) peinait à se traduire en actions.

²³ Association pour le droit à l'initiative économique

²⁴ Plate-forme d'initiative locale

²⁵ Prime à la reprise ou à la création d'entreprise

Il faut noter que malgré la place centrale de son territoire dans la politique spatiale européenne, ce partenariat et l'idée d'un pôle « Gestion des risques » lancé au cours des Assises de la Recherche, ni la Guyane ni les Antilles ne participent en tant que telles aux dernières grandes opérations de mise en réseau d'entreprises (pôles de compétitivité, Systèmes productifs localisés, Pôles d'excellence ruraux).

Seule parmi les DOM, la Réunion a obtenu le label pôle de compétitivité pour son pôle « Agronutrition en milieu tropical ».

On peut noter que le Brésil a une politique de « clusters » développée et décentralisée par Etat.

2.1.4.4. Des événements à portée majeure, tant locale qu'exogène

Les lancements de fusée donnent une très forte visibilité à la Guyane à l'échelle internationale. Ils génèrent des flux de visite très importants, au point qu'ils justifient la plus grande part de la fréquentation touristique. Mais le tissu économique guyanais semble peu tirer parti de cette visibilité, et celle-ci est fonction du cycle d'activité de la filière spatiale.

Le carnaval de Guyane est un événement touristique majeur, au moins sur le marché local.

Hormis les lancements de satellites, les événements propices à mettre en valeur le territoire guyanais auprès d'acteurs économique et de chefs d'entreprises ou professionnels sont relativement rares.

On peut noter toutefois :

- La semaine du bois, le salon de l'agriculture, la semaine du développement durable,
- Le salon de la production locale,
- La fête de la Science.

L'enjeu représenté par l'organisation d'événements majeurs est très fort tant sur le plan touristique que comme outil de visibilité économique. Il est d'autant plus important que le département n'est pas dépourvu de leviers : le spatial, mais aussi les nombreuses missions de chercheurs ou les spécificités territoriales (biodiversité, médecine, etc.) ; et qu'il est peu handicapé par ses contraintes climatiques. Mais les infrastructures touristiques ne sont pas aujourd'hui au niveau, ni pour la villégiature, encore moins pour le tourisme d'affaires.

2.1.4.5. Services aux entreprises : un dynamisme mais peu de valeur ajoutée et une grande frilosité bancaire

Le niveau global des équipements d'accueil d'entreprises (bâti, foncier aménagé, équipements spécifiques) est assez médiocre. Il existe un parc d'activité économique bien conçu et bénéficiant d'une localisation exceptionnelle à proximité du port de Degrad-des-Cannes, mais il n'est que partiellement mis en service et peu occupé. La zone industrielle du port de Degrad-des-Cannes est déqualifiée. Les zones artisanales font défaut. L'offre locative est très insuffisante en qualité et en quantité.

Le projet de Zone Franche d'Incitation à l'Exportation, au niveau du port de Degrad-des-Cannes, étofferait de façon stratégique l'offre guyanaise en matière de services aux entreprises

L'évaluation du DOCUP pointe la difficile mise en oeuvre des projets de sites d'implantations d'entreprises et de services associés (atteinte de 50% des objectifs de création de pépinières).

2.1.4.6. Innovation : des « pépites » tournées vers les ressources naturelles et les TIC, mais souvent coupées du secteur privé

✓ Etalonnage ou évaluation des actions par rapport à d'autres régions françaises ou européennes

Les effectifs de chercheurs résidents en Guyane sont relativement faibles, avec en 2002, selon l'étude ERUP sur la contribution des RUP au développement de l'UE, 160* chercheurs (soit 0,22% de

la population active, contre 0,53% dans l'UE), 325* personnes travaillant dans la R&D. Depuis, une antenne du CNRS a été implantée qui compte au 1^{er} janvier 2006, 22 agents résidents, dont 18 chercheurs. Le diagnostic du CPER compte environ 100 à 120 chercheurs résidents. Au-delà de différences entre modes de comptage, il paraît net que le nombre de chercheurs n'a probablement pas augmenté en quatre ans (voire diminué selon les entretiens menés). Il ne faut pas omettre les 3 à 4 fois plus de chercheurs européens et américains qui viennent régulièrement en mission en Guyane.

En matière de recherche publique, le projet de Pôle universitaire guyanais (PUG) est propice à renforcer les structures de recherches existantes, à en susciter de nouvelles et peut-être à attirer des chercheurs en Guyane (point détaillé dans la partie sur l'enseignement supérieur).

L'étude « Technologies Clefs » de 2001 a permis d'identifier 5 domaines prioritaires d'innovation pour les acteurs guyanais, sur lesquels Guyane Technopole a ensuite axé l'accompagnement des entreprises :

- Transmission de données et d'image à distance,
- Biotechnologies en milieu tropical,
- Valorisation des ressources naturelles régionales,
- Energies renouvelables,
- Corrosion et dégradation des matériaux.

Guyane Technopole a relancé cette démarche en montant des groupes de travail en 2005 et en recourant à l'ADIT²⁶ pour leur animation.

La Guyane est soumise à une concurrence très forte, essentiellement de la part :

des autres DOM, de la métropole, du Brésil.

des autres pays latino-américains, qui, en matière d'innovation n'ont pas les mêmes normes communautaires.

Cependant, le fait qu'elle soit la seule région européenne située en territoire amazonien est un atout à valoriser, notamment au travers des thématiques de recherche (CPER).

La Guyane dispose d'atouts forts pour devenir un pôle de recherche et d'innovation important en Amérique Latine, tant par sa diversité que par la présence de la filière spatiale.

✓ **Renforcement des infrastructures de recherche et de la gouvernance de l'innovation**

La recherche publique est relativement importante, avec 5 laboratoires de recherche à l'université IESG (Matériaux ; énergies renouvelables ; Télédétection ; Sciences humaines ; Programme de santé), l'implantation de l'INRA, l'IRD, le CNRS, l'IFREMER, l'ENGREF, le CIRAD. Ces organismes bénéficient notamment d'équipements spécifiques (plates-formes).

Les liens entre la recherche et les entreprises privées sont faibles, en partie parce que la recherche en entreprise est faible et que très peu de brevets sont déposés en Guyane. On peut noter toutefois l'existence d'entreprises ayant fortement développé la R&D (selon le rapport ERUP sur la contribution des RUP au développement de l'UE) : ALTOA (Télédétection), COGNIS (valorisation des plantes à des fins dermo-cosmétiques), EDF, Nancie, Hydreco, le Centre Technique du bois (lié au CIRAD).

La mise en place de Guyane Technopole (animation du réseau des entreprises la recherche, incubation, coopération internationale) a favorisé le développement de la recherche en entreprise en accompagnant 36 projets de création d'entreprises, mais sans atteindre pour l'instant la masse critique nécessaire au lancement de véritables pôles d'excellence.

²⁶ Agence pour la diffusion de l'information technologique
PO FSE 2007-2013 OBJECTIF CONVERGENCE
Région Guyane

✓ Co-développement économique avec les zones géographiques environnantes

Selon le rapport ERUP, le niveau de la recherche était en 2002 largement supérieur à ceux des pays voisins (Brésil compris), mais le déficit de valorisation économique le rend peu performant. La création de synergies entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur est centrale pour l'avenir de la Guyane. Ces synergies sont difficiles à obtenir en l'absence de filières structurées pouvant mutualiser les moyens ou constituer des interlocuteurs organisés face au monde de la recherche (TPE)

Les rapprochements avec les partenaires régionaux commencent à porter leurs fruits principalement dans les coopérations avec le Brésil (biotechnologies). Il s'agit du champ le plus prometteur.

Certains projets ciblés existent comme celui de la chambre d'agriculture sur de l'élevage d'animaux sauvages (université de West Indies à Trinidad). Les coopérations avec le Suriname, les Antilles ou le Guyana demeure quasi-inexistantes en matière d'innovation.

✓ Diversification vers le développement durable (tourisme, ressources biodiversité marine, énergies renouvelables)

Près de la moitié des porteurs de projets d'entreprises innovantes accompagnés par Guyane Technopole travaillent dans la valorisation des ressources naturelles selon le diagnostic du SRDE. Sur 5 domaines d'innovation privilégiés par Guyane Technopole, 4 portent sur le développement durable.

2.1.4.7. Un enseignement supérieur de plus en plus attractif :

✓ Gestion du parc universitaire, infrastructures de formation et d'éducation

Il existe un seul pôle universitaire, l'Institut supérieur d'enseignement de la Guyane (IESG), le site guyanais de l'Université Antilles-Guyane, comptant 1 200 étudiants. La population étudiante augmente de façon très significative chaque année (environ 150 étudiants /an) depuis 1999 (chiffres ERUP et CPER). Le taux de croissance est supérieur à celui du nombre d'élèves passant le baccalauréat, ce qui est bon signe en terme d'attractivité de l'université. Pour autant, la concurrence métropolitaine et, pour les étudiants lusophones, brésilienne, est très vive.

Une part importante de l'offre en formations de l'UAG se trouve sur les autres sites antillais. D'autres formations supérieures existent (cf. supra).

Le taux de réussite au bac est de 66%, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale (78%) et à celle des DOM (71%). Pourtant, le taux d'entrée en Université est en progression : en comparant les données 2000 de l'étude ERUP avec les données 2005 du SRDE et du CPER, on obtient un taux de croissance annuel moyen de 13% sur la période, ce qui est considérable, et très bon signe sur l'amélioration de l'attractivité de l'IESG.

✓ Densification des réseaux d'offre

En 2003, un Groupement d'Intérêt Public entre l'Etat, les Collectivité locales, l'IUFM et des universités a été constitué en vue de la création du Pole Universitaire Guyanais (PUG). Ce projet a été déclaré d'Intérêt National en raison de son ampleur et de son importance pour le développement de la Guyane. Le PUG est destiné à accueillir 5 000 étudiants à horizon 2013.

La première tranche du campus sera opérationnelle à la rentrée janvier 2008. Le campus regroupera à termes le pôle d'enseignement supérieur, l'IUFM, le CNAM, la Bibliothèque, le Pôle de Recherche et le centre de ressources. La question des logements étudiants est prise en compte.

✓ Renforcement du potentiel de recherche/enseignement supérieur

Plusieurs facteurs concourent à l'accroissement du potentiel de recherche et d'enseignement supérieur, liés aux réformes en cours (Licence-Master-Doctorat avec des licences professionnelles en matières sociale et culturelle ; avec des MASTER centrés sur le contexte amazonien en matière

d'énergies renouvelables, de télédétection, de matériaux et de sciences humaines) et à des projets de nouvelles formations (IUT sur le bois tropical à Kourou, école de commerce).

Les thématiques de recherche privilégiées dans le cadre du projet PUG sont :

- Développement durable des sociétés et civilisations guyanaises et amazoniennes
- Matériaux bio-composés et technologies bio-inspirées
- Energies alternatives
- Dynamique et gestion des territoires (Télédétection)
- Santé, parasitologie et mycologie médicale en milieu tropical.

Il faut observer que ces thématiques inspirent fortement la création de nouvelles formations, et qu'elles sont convergentes avec les technologies-clefs identifiées et développées par Guyane Technopole.

✓ **Coopérations internationales (institutions, entreprises, laboratoires, universités)**

Le GIP mis en place en 2003 pour la création du PUG formalise le partenariat avec l'université de Brasilia, mais aussi avec celles de Bélem, Manaus et Macapa (CPER). Cette coopération pourrait être l'occasion de mettre en place une stratégie d'attractivité concertée.

✓ **Coopération universités et recherche (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur)**

Le CPER indique que la participation à ces dispositifs demeure faible, en raison notamment de la facilité d'inscrire les projets universitaires dans le cadre du DOCUP.

✓ **TIC (formation ouverte à distance, travail collaboratif, environnements numériques de travail)**

En matière de TIC, l'enseignement secondaire subit un retard relatif. Il résulte notamment des difficiles connexions à Renater (réseau de télécommunications universitaire) dont la capacité est limitée (selon la révision du SAR).

2.1.4.8. Des usages innovants des technologies de l'information, facilités par une amélioration de la couverture

✓ **Niveau de couverture et de service**

Globalement le taux d'équipement des PME et des collectivités est assez bon selon le SRDE, en particulier les sous-traitants du secteur spatial. A l'inverse, certains secteurs géographiques (communes de l'intérieur) et d'activité (enseignement primaire et secondaire) sont très peu équipés en raison des faibles moyens des communes et des contraintes physiques.

Pourtant les TIC ont été l'occasion d'important succès et d'innovations remarquables. La Guyane est en particulier une région pilote pour la télémédecine et la télédétection.

La maîtrise des outils informatiques est encore faible et les entreprises innovantes comme les compétences mobilisables, peu nombreuses malgré les succès précités.

✓ **Rattrapage des infrastructures de TIC**

Plusieurs initiatives devraient permettre d'améliorer significativement la situation. Selon le SAR, pour les zones littorales, la priorité est l'équipement des zones d'activité ; pour les communes de l'intérieur, les priorités concernent l'accès au téléphone et les plateformes matérielles et logicielles mutualisables en matière scolaire, de santé et de formation. Le SAR estime que la mise en place d'un réseau pour la téléphonie et l'Internet est économiquement réaliste et techniquement faisable dans des délais raisonnables.

Un schéma directeur des TIC a été élaboré par le Conseil Régional en juin 2004, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire en haut débit, y compris les zones d'activité économique.

L'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 mentionne également un projet de plus de 5 M€ programmé en 2005 sous forme de délégation de service public portée par le Conseil Régional pour la desserte de 45 sites en technologie numérique haut débit (sur base de dotation du CICT du 18 décembre 2003).

Depuis l'arrivée du câble sous-marin de télécommunications AMERICAS-II, un nouveau réseau en fibre optique, de Cayenne jusqu'à Saint-Laurent du Maroni a été développé. Par contre, la boucle optique sur l'île de Cayenne devrait être reconstruite.

Toutefois, les surcoûts des liaisons de télécommunications intercontinentales qui en découlent, représentent une contrainte très forte sur le développement de la concurrence, sur le déploiement des réseaux et la disponibilité des services, sur la qualité de service offerte et sur la sécurisation des communications électroniques internationales.

Une étude est en cours sur le doublement ce câble depuis les Antilles via le Guyana et le Surinam selon les contributions des services de l'Etat. Outre son nécessaire effet de desserrement des capacités de transmissions, ce projet pourrait être l'occasion de renforcer les coopérations avec les pays voisins et l'insertion économique de la Guyane dans son environnement régional.

✓ **Cohérence et éventuelles synergies des Systèmes d'Information Géographique (SIG)**

La Guyane est une station de réception et de traitement des images des satellites (SPOT 2, 4 et 5 et ENVISAT) de télédétection à haute résolution spatiale. Cela fait d'elle une plate-forme technologique unique en Europe et en Amérique du Sud.

C'est un point très propice au développement de la recherche et de la formation supérieure, de la coopération régionale et internationale.

Il existe également un pôle régional de l'Etat sur les SIG regroupant services déconcentrés, établissements publics et de recherche pour développer la circulation d'information et la mise en cohérence des outils. La mise à disposition de données à certains services leur permettra de développer leurs propres outils d'interprétation

Plusieurs plates-formes existent déjà, notamment le réseau régional pour la recherche et l'enseignement en Guyane (R3G), mise en place par l'UAG, visant à créer une plaque régionale d'interconnexion, un SIG culturel et le réseau des médiathèques, mais aussi le site du CRIES²⁷ sur la recherche en Guyane.



Pirogue (Apatou)

²⁷ Comité régional pour l'information économique et sociale

2.1.4.9. *Accompagnement des entreprises et gouvernance : des aides qui peinent à renforcer le tissu économique*

✓ **Accompagnement des entreprises et anticipation des mutations économiques**

Si des initiatives et projets existent en la matière, il faut remarquer que ce type d'actions a eu un succès très limité dans le DOCUP 2000-2006. L'évaluation du DOCUP et certaines études sectorielles (sur la pêche notamment) pointent trois difficultés principales : complexité des procédures et délais de paiements longs pour des porteurs de projets souvent fragiles, déficit de coordination entre services instructeurs pour des thématiques d'interventions proches, incapacité technique des porteurs de projets (ex : pas de comptabilité pour certains artisans-pêcheurs). Ce type d'actions pourraient pourtant être l'occasion de favoriser la régularisation des secteurs informels et accompagner / précéder les interventions d'ordre public de façon utile (en particulier pour les secteurs de la pêche, du bois, de l'or).

✓ **Soutien à l'investissement et aides publiques**

Le premier soutien vient du régime fiscal : l'octroi de mer fixe un différentiel de taux d'imposition entre produits locaux et importés. Il faut toutefois noter que certains secteurs importants ne sont plus ou ne seront prochainement plus protégés (pêche, bois). Il existe, à l'instar des autres territoires d'Outre-mer, un régime de défiscalisation ciblé sur certains investissements. Mais les procédures de défiscalisation sont trop complexes et lourdes pour les petits porteurs de projet, qui privilégient donc les subventions dans leurs recherches de financements.

Les aides publiques peuvent être très conséquentes dans certains secteurs d'activité sans pour autant permettre la viabilité des secteurs en question. C'est notamment le cas des cultures rizicoles, où la faiblesse des rendements à l'Ha (problème phytosanitaire) conjuguée à la baisse des cours mondiaux rend l'activité structurellement déficitaire selon la contribution de la DAF. L'évaluation du DOCUP soulève le même type de difficulté pour la pêche, où la bonne consommation du fonds IFOP ne pouvait empêcher le principal exportateur de faire faillite, et qui préconise de ce fait une réorientation vers la pêche artisanale (constat partagé par l'étude stratégique de la CCI).

Globalement, l'évaluation du DOCUP comme les entretiens menés par KPMG reflètent de nombreux problèmes de coordination quand à l'octroi et au versement des aides entre les différentes instances en charge. Or une gouvernance économique basée sur la coordination entre acteurs est la principale condition du développement économique. Ceci est d'autant plus vrai que les concurrents (en particulier le Brésil) sont capables d'adaptations très rapide et de soutiens forts aux entreprises.

Selon certains acteurs, une vision commune et une volonté de changement sont en train d'émerger, ce qui pourrait constituer un levier sur lequel s'appuyer (entretiens KPMG).

✓ **Soutien création / transmission**

Il existe également des dispositifs d'aides aux créateurs d'entreprise (ARCE, PRCE, prêts d'honneur PFIL, ADIE, Alyse Guyane et Alysée Venture...), qui nécessiteraient d'être plus professionnalisés selon l'évaluation du DOCUP.

2.1.5. Filières et secteurs majeurs : des situations contrastées

Principales filières en termes d'emploi

Secteur	Nombre d'emplois (en équivalents temps pleins - ETP)
Filière spatiale	7 100 emplois (1 500 au CSG)
Extraction aurifère	700 emplois
Exploitation forestière et travail du bois	740 emplois
Pêche	760 emplois
Agriculture et agro-alimentaire	4 500 emplois selon les données du CPER ²⁸ .
Bâtiment Travaux Publics	2 380 emplois
Tourisme	1 000 emplois (estimation SRDE).

²⁸ 20 478 emplois y compris temps partiels et emplois familiaux selon le RGA de 2000
PO FSE 2007-2013 OBJECTIF CONVERGENCE
Région Guyane

2.1.5.1. Le spatial : une filière majeure, en développement sur un marché hyper-concurrentiel, mais « hors-sol »

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Le principal moteur de l'économie guyanaise (Selon les données INSEE de 1999, le spatial représentait 49% de la production de l'économie guyanaise), Une implication spécifique de la filière dans le développement économique et social guyanais (Mission Guyane, télémédecine, télédétection, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Des effets d'entraînements endogènes qui paraissent faibles à certains observateurs (formation, création d'entreprise), Une baisse d'activité significative au début des années 2000 ayant eu un impact lourd sur l'économie guyanaise.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Une activité relancée depuis 2003 par le Programme européen d'accès garanti à l'espace (EGAS) avec 960 M€ sur 2005-2009. Une diversification des lanceurs et de la gamme de satellites avec la construction d'un pas de tir pour Soyouz et d'un autre pour Vega, lanceurs plus petits qu'Ariane. 	<ul style="list-style-type: none"> Un effort de réduction des coûts dans le cadre de la relance, accompagnée sur le plan social. Un secteur d'activité très concurrentiel et fortement cyclique.

Concurrence	Prospective	Marge de manoeuvre
<p>Les principaux concurrents d'Arianespace sont les lanceurs américains :</p> <ul style="list-style-type: none"> Delta 4 de Boeing Atlas 5 de Lockheed Consortium Sea Launch. 	<p>L'activité va sûrement se développer avec l'augmentation des commandes et les projets de lanceurs Soyouz et Vega.</p> <p>Il est étonnant que la Guyane n'ait pas concrétisé plus tôt un adossement à un pôle de compétitivité sur l'aéronautique ou le spatial alors qu'elle est un point nodal de la politique spatiale européenne !</p> <p>Le développement du tourisme lié au spatial est sans doute une piste à creuser.</p>	<p>Le spatial est la filière majeure de l'économie guyanaise mais elle a aujourd'hui peu d'effets d'entraînement.</p> <p>De plus, le spatial est un secteur stratégique pour l'Etat.</p> <p>C'est donc un bon levier d'action économique pour l'Etat en Guyane.</p>

Quelques compléments sur le secteur spatial

Dans le cadre de la politique spatiale, la stratégie du CNES, dans ses fonctions d'agence de programmes et de centre technique, est de rester leader en Europe et de garder la maîtrise des systèmes spatiaux, en complémentarité et au service de l'industrie nationale et des laboratoires scientifiques. La France a une politique spatiale ambitieuse, dans le cadre européen et au service de l'Europe, qui consiste à maîtriser l'espace de bout en bout et à être moteur dans la construction de l'Europe et de l'Espace.

Le Centre Spatial Guyanais (CSG) constitue l'outil stratégique indissociable de la maîtrise de l'accès à l'Espace pour l'Europe.

Le Centre Spatial Guyanais – port spatial de l'Europe – est reconnu comme la base de lancement la plus performante sur le plan de la satisfaction des clients satellite et cela contribue fortement à la compétitivité d'Ariane. Pour améliorer encore ses atouts et répondre aux exigences d'un marché très concurrentiel, le CSG a mené depuis 2005 un projet de restructuration industrielle dans le cadre de la réorganisation du secteur des lanceurs décidée par le Conseil de l'ESA de mai 2003.

A côté du lanceur lourd Ariane 5, le CSG – Port Spatial de l'Europe – verra son offre de lancement s'étoffer à l'horizon 2009 avec la mise en service des lanceurs Soyouz (russe) et Vega (ESA).

Un plan de charge important : (quelques projets ...)

Augmentation de la cadence de lancements de 6 en 2007 à 10 en 2010

Poursuite des travaux sur les ensembles de lancement Soyouz et Vega

Programme Arta avec des essais au BEAP (Banc d'Essai des Accélérateurs à poudre)

Galileo projet ESTEC « Kourou Galiléo Hosting Service » : négociations en cours de finalisation entre le CNES et l'ESA pour créer sur le site technique du CSG, le plus important site de stations Galiléo du monde. Ce site devrait accueillir sur ses 4 hectares, de 8 à 10 antennes, dont une qui culminera à près de 20 mètres au dessus du sol. Ces stations (qui devraient être opérationnelles dans le courant de l'année 2009) opérées automatiquement depuis deux centres de contrôle en Europe, permettront de contrôler les 30 satellites qui composeront la constellation.

Le CNES, en complément de sa mission principale en Guyane liée aux activités spatiales, a souhaité renforcer son action, grâce à ses compétences et ses réseaux nationaux et internationaux, au service du développement de la terre d'accueil du Centre Spatial Guyanais. A cet effet, la Mission Guyane du CNES/CSG a été créée en 2000.

Elle est chargée d'accompagner des projets et actions qui contribuent au développement économique de la Guyane à partir des axes stratégiques et politiques retenus par l'Etat et les collectivités territoriales guyanaises.

Domaines d'intervention de la mission CNES :

- Actions pour la formation, l'emploi et la création d'entreprises *Dans le cadre de la création d'entreprises : co-financement des différents outils de financement de la création et du développement des entreprises (PFIL2, ADIE3, capital risque)*
- Partenaire financier (autres publics) des CPER et PO 2007-2013
- Actions en direction des communes : politique d'aide au développement économique, culturel, sportif et social des communes de Guyane, à l'aide de conventions spécifiques.
- Applications spatiales au service du citoyen (programme de téléconsultation médicale – télé médecine – et programme de Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite (SEAS))
- Acteur du tourisme : au travers du soutien auprès du Comité du Tourisme de la Guyane mais aussi en sa qualité de responsable des sites les plus visités (Iles du Salut, Centre Spatial Guyanais et Musée de l'Espace)
- Action en faveur de la santé avec un partenariat avec la Croix-Rouge Française relative au Centre Médico Chirurgical de Kourou.

Un autre axe d'intervention : l'éducation à l'Espace.

Le CNES développe depuis plusieurs années une politique de diffusion du savoir et savoir-faire de l'industrie spatiale au profit de la jeunesse et l'éducation des jeunes. Le service communication du CNES/CSG décline en Guyane la politique de vulgarisation des sciences et techniques du CNES dans le domaine de l'Espace.

Une convention a été signée en 2006 par le CNES/CSG avec le Rectorat de la Guyane avec pour objectif de sensibiliser les jeunes aux activités spatiales et d'accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques.

Le CNES octroie également chaque année, cinq bourses à des étudiants de l'Académie de la Guyane pour leur permettre de mener des études d'ingénieur hors de Guyane.

2.1.5.2. Le secteur agricole : un fort potentiel

ATOUS	FAIBLESSES
<p>efforts marqués pour l'accès au foncier agricole (régularisation, aménagements) avec augmentation de l'attribution de près de 20% sur les 5 dernières années ;</p> <p>dispositif d'appui à l'agriculture vivrière et aux agriculteurs de l'ouest (PEAFOG) ;</p> <p>augmentation de l'installation des jeunes (au sens DJA) ;</p> <p>bon taux de couverture de certaines filières (fruits et légumes, oeufs et porcine) ;</p> <p>présence d'agriculteurs leaders dans les principales filières ;</p> <p>maîtrise technique de la production dans certaines filières ;</p> <p>potentiel de développement important des filières bovine, porcine, avicole, horticole ;</p> <p>forte expansion du dispositif de formation : triplement des effectifs entre 2001-2006 ;</p> <p>riziculture essentiellement exportatrice ;</p> <p>situation sanitaire correcte dans l'ensemble ;</p>	<p>accès au foncier perfectible et long ;</p> <p>difficulté réglementaire d'accès à certains dispositifs (DJA, PAC, aides à la modernisation, ...) ;</p> <p>difficulté pour l'activité vivrière à se professionnaliser (enclavement et émiettement de la population sur le fleuve Maroni, abattis peu productifs) ;</p> <p>absence de soutien bancaire ;</p> <p>défaut de régulation des productions ;</p> <p>manque de culture économique ;</p> <p>faible utilisation de l'abattoir (éloignement du bassin principal d'approvisionnement, de transformation et de distribution) ;</p> <p>quasi absence d'outils de transformation ;</p> <p>faible exportation de produits ;</p> <p>qualification et formation des agriculteurs globalement insuffisante ;</p> <p>forte dépendance de la métropole et donc des aléas de transport vis à vis des intrants agricoles ;</p> <p>coûts de revient/production encore élevés, souvent non concurrentiels ;</p> <p>activité agricole peu génératrice d'emploi ;</p> <p>ancrage territorial des structures de formation très insuffisant et déficience en matière de recherche et développement ;</p> <p>gamme limitée de produits phytosanitaires efficaces homologués ;</p> <p>problème de parasitisme et variétés homologuées non adaptées pour la filière rizicole ;</p> <p>présence très insuffisante de vétérinaires en milieu rural ;</p> <p>absence de groupement de défense sanitaire</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • fort potentiel pour le développement de l'agriculture ; • aménagement de lotissements agricoles : installation de nouveaux agriculteurs et développement de l'activité agricole ; • en matière de formation : les attentes des professionnelles et des partenaires sont fortes ; 	<p>grande concurrence des pays voisins (pouvant être accru par le projet du pont reliant le Brésil à la Guyane) ou des produits congelés d'origine UE (viandes notamment) ;</p> <p>vieillesse des chefs d'exploitation (peu de reprises par des jeunes agriculteurs ou de transmission familiale) ;</p> <p>installation des jeunes agriculteurs difficile (déforestation, accès aux crédits...) ;</p> <p>concurrence de la main d'œuvre bon marché et non déclarée ;</p> <p>méconnaissance et image dévalorisée de l'enseignement agricole</p>

Extrait de : Préfecture, Pôle Economie Agricole et Monde Rural, contribution au diagnostic des Programmes Opérationnels 2007-2013.

Qui plus est, le secteur de la transformation alimentaire est le secteur artiano-industriel le plus riche en création d'entreprise avec la transformation du bois (selon les données INSEE interprétées dans le SRDE).

2.1.5.3. Or: une activité majeure mais encore artisanale, en déclin officiel malgré une conjoncture porteuse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le premier poste d'exportation de la balance commerciale guyanaise, avec 4,6 Tonnes (45,5 M€) en 2004. • La présence d'or sous forme alluvionnaire mais surtout primaire (en profondeur) avec des potentiels cumulés estimés, sur les principales concessions de recherche et d'extraction, à 95 Tonnes. • La présence de grandes entreprises. • Une concession d'extraction accordée en novembre 2004 après une « pause » de 70 ans ! 	<ul style="list-style-type: none"> • Des exportations officielles en chute libre depuis 2001 (près de -50% en volume, -44% en valeur), • Des méthodes d'extraction de l'or alluvionnaire polluantes (longue utilisation du mercure à raison d'1,3 Kg diffusé par Kg d'or récolté, déforestation, destruction des lits des fleuves, etc.) malgré les améliorations apportées (interdiction du mercure, gestion de l'eau en circuit fermé), avec des impacts sur la santé publique graves mais difficiles à mesurer, • Un secteur très atomisé, largement informel et générateur de violences et de troubles graves à l'ordre public dans des zones difficiles d'accès
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un cours de l'or qui ne cesse de croître depuis le début des années 2000 • Une multiplication des opérations de lutte contre l'orpaillage clandestin • Une interdiction du mercure accompagnée de prescriptions techniques validées par la filière qui pourrait être l'occasion de restaurer son image 	<ul style="list-style-type: none"> • Une filière à très fort pouvoir d'évocation et très ambivalente

Concurrence	Prospective	Marges de manoeuvre
La Guyane se situe au 50 ^{ème} rang mondial des producteurs d'or.	La tendance du cours de l'or est orientée à la hausse, à des niveaux rendant rentable l'exploitation des gisements profonds.	Les aides à l'adaptation des PME liées à l'interdiction du mercure peuvent aussi devenir l'occasion de favoriser la régularisation des exploitations clandestines, accroître l'industrialisation du secteur, et encourager au regroupement des exploitants (par rachat ou sous forme coopérative...) et à la structuration de la filière Elles peuvent aussi renforcer la clandestinité des exploitations illégales.

2.1.5.4. Pêche : un secteur dont l'indispensable professionnalisation est obérée par le manque de structuration

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur exportateur • Une capacité prouvée par le passé à gérer correctement certaines ressources menacées d'épuisement (IEDOM) • Des infrastructures en cours de requalification • Existence d'une ressource importante et capable de se renouveler 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit global de structuration du secteur (informel, faible niveau technique...) obérant son potentiel d'emploi selon l'étude stratégique sur la pêche²⁹ • Une main d'œuvre très peu professionnalisée et difficile à former (problèmes linguistiques) • La faillite d'un des principaux exportateurs, • Une évasion significative de la production à l'extérieur (vivaneaux) et sur le marché local informel
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource encore peu exploitée au large • Une bonne connaissance des problématiques de la filière, • Un potentiel sur le marché local et à l'exportation sur certains produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse généralisée des cours

Concurrence	Prospective	Marge de manoeuvre
<p>Les principaux concurrents sont :</p> <p style="padding-left: 40px;">le Brésil pour la pêche à la crevette (1^{er} exportateur en volume) et Madagascar (1^{er} exportateur en valeur)</p> <p style="padding-left: 40px;">Les pays ACP pour le poisson blanc.</p>	<p>La concurrence a tendance à se renforcer, en particulier de la part de pays à faibles coûts.</p> <p>L'amélioration des infrastructures et de la maîtrise de la ressource est favorable à la pêche guyanaise.</p> <p>La poursuite des efforts de qualité et de structuration de la filière pourrait permettre un développement appuyé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La recherche de nouveaux marchés pour le poisson blanc (Antilles), • La labellisation de la crevette sauvage, • La valorisation des produits de la mer pour d'autres secteurs (ex cosmétique par le biais du partenariat avec la Cosmetic Valley). 	<p>Le potentiel de diversification des ressources de qualité à exploiter est important (l'acoupa, l'espadon, le thon, l'anchois ou les grands crustacés).</p> <p>Le niveau de la main d'œuvre demeure bas et la filière est peu attractive pour les jeunes.</p> <p>Le développement sur le marché local pourrait constituer des débouchés supplémentaires et baisser la dépendance aux importations à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire baisser la commercialisation informelle. • Faire naître des activités de transformation industrielle et artisanale en amont.

²⁹ Etude stratégique sur la filière pêche en Guyane, pour la CCIG, Armeris, 2005.

2.1.5.5. L'exploitation forestière et les industries du bois, un secteur à faible valeur ajoutée mais en cours de structuration

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un secteur de la 1^{ère} transformation relativement assaini. Il y a eu des investissements dans un passé proche</p> <p>La 2^{ème} transformation a commencé à se structurer, et des actions collectives ont pu être mises en place</p> <p>Une ressource en bois importante et gérée durablement</p> <p>Une relative abondance de la 1^{ère} essence phare : l'Angélique</p> <p>Une diversité de bois ayant de grandes qualités intrinsèques (durabilité, couleur,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques socio-économiques de la Guyane (taille limitée des marchés guyanais et niveau des coûts de production beaucoup plus élevés) par rapport aux pays voisins dont le Brésil. Exportations peu compétitives par rapport aux exportations brésiliennes. • Hétérogénéité spatiale de l'exploitabilité et de la qualité de la ressource, induisant des disponibilités limitées pour chaque spécification précise du marché du bois • Manque de professionnalisation du secteur privé en matière d'organisation de l'exploitation forestière. Manque de dynamisme et d'innovations • Faible introduction de nouveaux procédés et faible degré d'industrialisation des procédés. Rendement matière moyen à faible • Manque global de personnels qualifiés dans les entreprises forestières. Déficit de formation.

OPPORTUNITES	MENACES
<p>L'un des seuls secteurs productifs en Guyane qui peut être créateur d'emplois</p> <p>Engagements de l'Etat et de l'ONF dans la démarche de certification de la gestion forestière, donc de l'exploitation forestière</p> <p>Application des normes européennes (marquages CE, Directive biocide ...)</p> <p>Poursuite attendue du développement du marché local des bois : croissance démographique, attrait vis-à-vis du matériau bois, démarche HQE</p> <p>Mise en place de clauses d'éco-conditionnalité dans les marchés publics de la construction</p> <p>Existence de marchés potentiels de niche dans l'ébénisterie de luxe, le mobilier scolaire, ...</p> <p>Potentiel d'intensification important des prélèvements en passant en moyenne de 6,5 m³/ha à 10 puis 15 m³/ha (utilisation des essences dites secondaires, augmentation du rendement de l'exploitation...)</p> <p>Diversification et promotion des sources d'énergie renouvelables (intérêt de la biomasse énergie)</p> <p>Valorisation économique de la biodiversité forestière sous forme de d'extraits végétaux, de bio-molécules</p>	<p>Risques de discontinuité dans l'accompagnement nécessaire de la filière au niveau du financement des investissements (inventaires, dessertes, ...)</p> <p>Risques liées à la concurrence extérieure : ouverture de la route entre Saint Georges de l'Oyapock et Oiapoque au Brésil (facilitation des transports depuis le Brésil), suppression de l'octroi de mer sur les produits à base de bois</p>

Extrait de : Préfecture, Pôle Economie Agricole et Monde Rural, contribution au diagnostic des Programmes Opérationnels 2007-2013.

2.1.5.6. Secteur BTP : un secteur fort mais dépendant de la commande publique

ATOUTS
Environ 1000 entreprises, essentiellement artisanales, pour 2386 salariés. Trois types d'activités : la construction de logements (un quart de l'activité du BTP), le bâtiment non résidentiel et l'entretien. Une place significative : 9% de la valeur ajoutée du département et 4% des emplois. Au 4 ^{ème} rang en termes de créations de richesse, derrière les services, le commerce et l'industrie. Près d'1/5 des demandes d'emploi en Guyane, signe de l'importance du secteur sur le territoire.

FAIBLESSES
Un essoufflement de l'activité du bâtiment, dû au recul des logements mis en chantier entre 2001 et 2004 (-44 %) Une détérioration de la rentabilité (de 9% à 3% entre 2000 et 2002) Une concurrence rude et des prix tirés vers le bas qui entraînent travail au noir et appels d'offre infructueux.

OPPORTUNITES
La programmation pluriannuelle de la commande publique importante pour le secteur BTP. D'importants projets d'infrastructures soutenant l'activité (route Saint-Laurent-du-Maroni – Apatou, remise aux normes des installations aéroportuaires,...) ainsi que des projets de rénovation de logements avec le programme de rénovation urbaine.

MENACES
60% de l'activité dépendante de la commande publique Une forte économie souterraine, dont la lutte s'est concrétisée par une convention de lutte contre le travail illégal en 2003 entre la préfecture, les collectivités locales, les organisations syndicales et les professionnels du secteur.

Extrait de : Ernst & Young, SRDE : Rapport de phase 1 – Diagnostic.

Effet d'entraînement des infrastructures sur l'emploi

Le secteur du BTP connaît à nouveau une croissance grâce aux importants chantiers portuaires, aérospatiaux, routiers en cours. Après une période faste de croissance de 6,6%/an entre 1996 et 2001³⁰, il avait subi de plein fouet la baisse des commandes du CSG, des collectivités et surtout de de logement (-44% entre 2001 et 2004 selon le diagnostic du SRDE). Mais ce renouveau du secteur n'est que le reflet des investissements publics. Dans un contexte de grande faiblesse financière des collectivités locales³¹, le lancement de nouveaux travaux dépend entièrement des subsides publics extérieurs (financements étatiques ou européens (infrastructures ou logements), capacité d'investissement du CSG).

³⁰ IEDOM

³¹ Voir l'étude sur les capacités contributives des collectivités territoriales de Guyane, KPMG, 2006.

2.1.5.7. Le tourisme : une filière aujourd'hui dépendante, avec un potentiel de développement autonome sur des marchés de niche

ATOUS
<ul style="list-style-type: none">• Des atouts liés à l'environnement naturel : paysage (fleuve, forêt), faune, flore...• Une culture et une identité spécifique et fortement marquée : civilisation amérindienne, baignade, savoir-faire originaux (orpaillage...)• Des événements potentiellement attractifs pour une clientèle touristique : carnavaux (au mois de février) et lancements d'Ariane (6 fois par an).• Une fréquentation « affaires » qui a permis l'émergence d'une offre hôtelière (d'un point de vue quantitatif).• Importance de la clientèle d'affaires (fonctionnaires, chercheurs...) : clientèle captive sur place et qui pourrait aussi constituer autant de prescripteurs ou d'ambassadeurs de la destination.• La mobilisation importante des porteurs de projet privés• Pérennité des investissements• La structuration en cours de la filière

FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une fréquentation touristique et hôtelière essentiellement liée à des motifs professionnels (tourisme d'affaires) ou affinitaires (visite parents et amis). Touristes d'agrément peu nombreux (25 000 en 2005 selon une estimation de la CCI).• Niveaux de fréquentation relativement faibles des sites touristiques même pour les principaux d'entre eux (Iles du Salut, Centre spatial Guyanais, Parc animalier de Macouria). Pas de site phare pouvant constituer un produit d'appel et qui faciliterait la promotion de la destination.• Une activité hôtelière très dépendante de la clientèle affaires générée par le centre spatial (ex : niveau particulièrement bas des taux d'occupation en 2004 (46,6%), liée à la faible activité du centre).• Prestations hôtelières de niveau moyen, quelle que soit la gamme. Aucun établissement 4* ou luxe. Quelques hébergements ruraux, avec des efforts de labellisation en cours, mais dans l'ensemble, déficit d'offre répondant aux attentes de la clientèle touristique d'agrément et notamment aux clientèles de niche (ex : pas de lodges en forêt...)• Tourisme balnéaire difficile à développer sur le littoral guyanais : frein pour une croissance rapide fondée sur le développement d'une destination touristique « de masse ».• Notoriété limitée et image faible de la destination Guyane (due à la situation sanitaire et sociale notamment).• Des surcoûts de transports et d'investissements très importants• Un enclavement (de toute la Guyane et des territoires de l'intérieur) très handicapant pour le développement touristique.• Produits touristiques insuffisamment structurés quelle que soit la filière considérée, ce qui rend leur mise en marché difficile.

OPPORTUNITES

- Un marché touristique en croissance constante au niveau international, et qui voit se développer des marchés de niche sur lesquels la Guyane pourrait se positionner grâce à ses atouts naturels intérieurs (écotourisme, tourisme « d'aventure » et de découverte...) (cf. modèle du Costa Rica), avec des tours opérateurs spécialisés.
- Une position du spatial dans son cycle d'activité plutôt favorable à l'expansion du tourisme d'affaires (malgré la baisse des TO en 2004)
- Un potentiel de tourisme de recherche et scientifique à valoriser à partir des nombreux chercheurs venant ne mission sur le territoire.
- Plusieurs initiatives commençant à faire émerger une offre à destination de la clientèle touristique d'agrément : labellisation d'hébergements ruraux, projets d'hôtel 4* (à Saint-Laurent du Maroni notamment), produits touristiques en cours de structuration...
- Tourisme identifié comme filière à privilégier pour le développement durable de la Guyane dans le cadre du CPER 2000-2006, avec un objectif de 100 000 touristes à l'horizon 2010 (point de départ à 80 000 en 2005 selon une estimation de la CCI Guyane sur base étude INSEE).
- Une étude de l'INSEE en cours sur le secteur touristique permettant d'affiner et de préciser la connaissance (évaluation du DOCUP)
- Possibilités de coopération entre les Guyanes, les Antilles et le Brésil : notamment projet entre la Guyane et le Surinam visant à mettre en place un produit touristique commun (séjours combinés).
- Une filière dont le développement est susceptible d'engendrer des retombées économiques importantes en termes d'emploi notamment, pour un coût d'investissement initial raisonnable (nombreuses actions immatérielles : formation de la main d'œuvre, politique marketing et de structuration / organisation des opérateurs et des offres...), selon le pôle Finances, Gestion publique et Développement économique des services de l'Etat
- Un travail d'image mené en profondeur par deux campagnes avec le Comité du Tourisme de Guyane (créé en 1994) soutenu par la DRTCA

MENACES

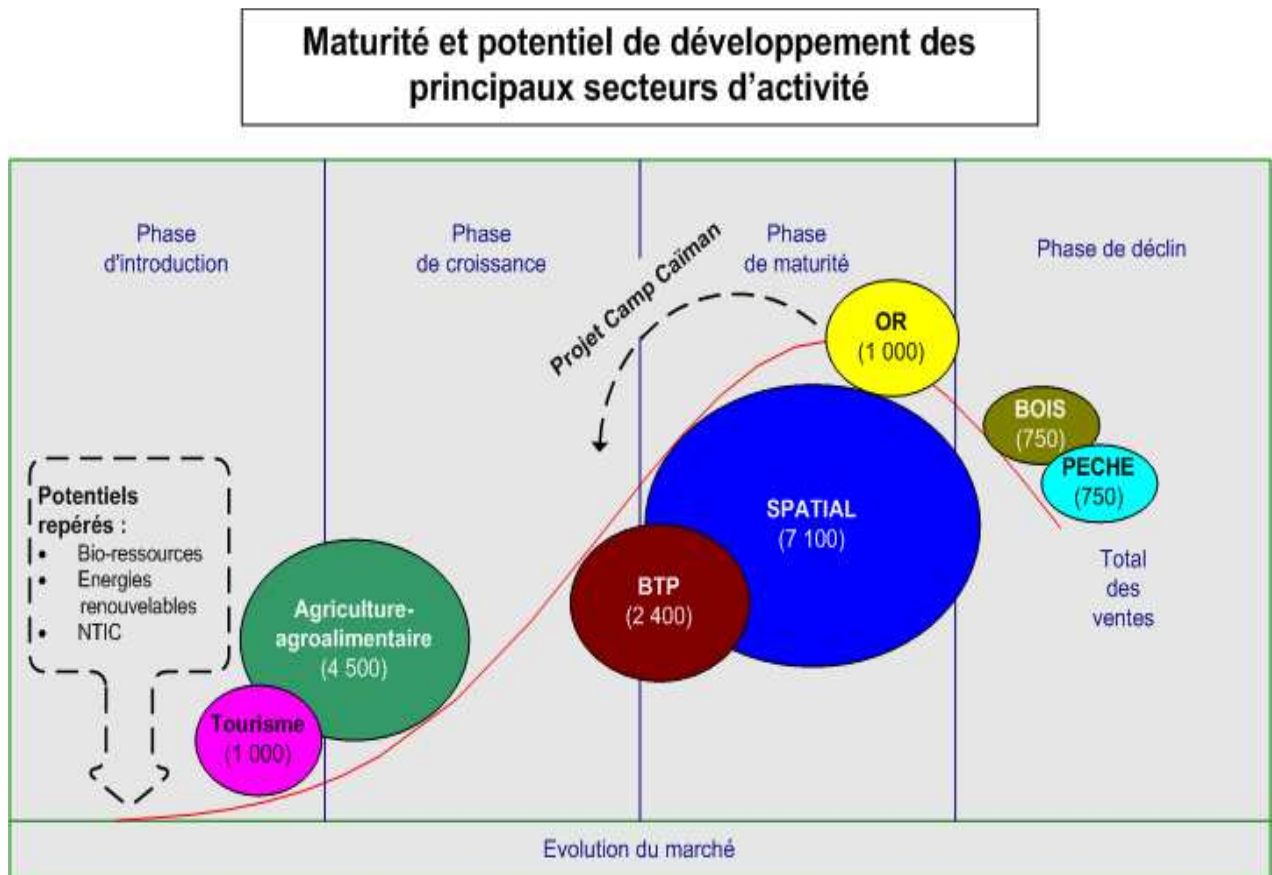
- Une évolution internationale du secteur touristique peu favorable à une destination telle que la Guyane, aujourd'hui quasiment absente des catalogues des grands réseaux de distribution : concentration des opérateurs, pression à la baisse sur les prix, destinations de masse privilégiées par les grands réseaux qui favorisent la vente de produits standardisés...
- Une offre hôtelière peu dynamique (1300 chambres pour 27 établissements, pas d'évolution de cet indicateur sur la décennie 1993-2003).
- Une concurrence sur le tourisme d'aventure, avec des destinations déjà très avancées sur ce marché proposant des produits beaucoup plus structurés (Costa Rica...).
- **Manque d'intérêt de la population locale pour le développement de l'activité touristique, voire réticences et résistances.** Peu d'opérations de préservation et de mise en valeur du patrimoine (notamment bâti) qui témoigneraient d'une volonté d'améliorer les conditions d'accueil des touristes.
- Existence de porteurs de projet mais déficit d'initiative pour la mise en œuvre de projets structurants : porteurs de projet potentiels (associations, collectivités, privés) sous-informés sur les sources de financement possibles ; politiques publiques insuffisamment incitatives pour des professionnels qui doivent faire face à des difficultés financières importantes.

2.1.5.8. Des secteurs pour la plupart en déclin ou peinant à démarrer, hormis le spatial

Les secteurs guyanais sont pour la plupart en phase de maturité voire de déclin (diminution de la production, renforcement de la concurrence, croissance de l'économie informelle, etc.).

Pour autant, des projets en cours pourraient redynamiser significativement ces secteurs (relance de la politique spatiale européenne, projet Camp Caïman).

Certains autres potentiels pourraient être développés en lien avec le marché local (énergies renouvelables, agro-alimentaire, meubles) et/ou à l'exportation (bio-ressources, télédétection, etc.). Ces secteurs connaissent déjà un certain dynamisme (création d'entreprise en particulier).



Les nombres d'emplois estimés sont indiqués entre parenthèses

2.2. Diagnostic régional en matière d'éducation, de formation, d'emploi et d'insertion professionnelle

2.2.1. Analyse globale du système d'éducation et de formation

La population âgée de 15 ans et plus non diplômée représente 43% en Guyane contre 18% en métropole. Parmi les élèves, beaucoup sortent du dispositif éducatif avant d'avoir obtenu un diplôme : seuls 33% des jeunes d'une génération obtiennent leur BAC (contre 61% en France métropolitaine).

2.2.1.1. Enseignement du 1^{er} et 2nd degré

- une explosion des effectifs scolarisés :

Pour l'année scolaire 2006 /2007, 39 632 enfants sont scolarisés au premier degré (et près de 4 000 sont en liste d'attente ou non inscrits et non scolarisés), et 28 932 au second degré, soit au total plus que la population active estimée à 63 000.

Les collectivités locales peinent à suivre cette explosion démographique : 1 000 écoliers, 900 collégiens, 500 lycéens de plus chaque année. Sur le plan des équipements scolaires, il a été construits en moyenne sur le dernier Contrat de Plan 3 écoles par an, un collège chaque année, et un lycée tous les deux ans.

Le rythme de construction va s'accélérer au cours des prochaines années avec le soutien du FEDER et le contrat particulier sur les constructions scolaires signé avec l'Education Nationale.

- des ruptures précoces persistantes :

Plusieurs causes de rupture peuvent être évoquées.

Les familles, souvent composées de parents très jeunes et situées dans des contextes culturels peu perméables aux concepts éducatifs normatifs, ne sont pas des moteurs efficaces de la scolarité de leurs enfants

Le turn-over des personnels enseignants et l'insuffisance des structures d'accueil et d'hébergement redoublent les difficultés issues de ce contexte sociologique et sont des facteurs supplémentaires d'échec.

Un fort contingent de jeunes quittent l'école sans maîtriser les savoirs fondamentaux voire illettrés.

- des indicateurs de résultats en augmentation mais de réelles marges de progression :

Le taux de réussite aux examens progresse, mais reste légèrement en deçà de la moyenne constatée pour l'ensemble des DOM (67 % au baccalauréat, contre 73 % ; 45 % au BTS, contre 48 %).

Dans le second degré, 30 % des élèves accusent un retard de scolarité de 2 années ou plus.

A l'issue de la 3^{ème} générale, l'orientation générale et technique progresse : 56 %, contre 38 % à la voie professionnelle (et 6 % de redoublement), mais on ne compte alors plus que 10.000 élèves.

Le contrat d'objectifs et de moyens 2006/2010 entend porter l'apprentissage d'un effectif de 248 en 2005 (essentiellement de niveau V) à plus de 400.

2.2.1.2. Enseignement supérieur

- des difficultés pour poursuivre les études supérieures

L'enseignement supérieur compte 2.000 étudiants, soit 1 % de la population (contre 3 % au plan national). Les demandes de bourses d'études supérieures ne sont pas satisfaites en totalité, faute de moyens (concernant les bourses du 3^{ème} cycle, sur 70 demandes, seulement 41 ont pu être honorées en 2005).

40 à 50% de ces étudiants sont salariés (20% en métropole).

Le projet en cours de réalisation du PUG – pôle universitaire guyanais – table sur un effectif de 5 à 6.000 étudiants par an.

30 % seulement des bacheliers restent en Guyane pour la poursuite de leurs études, l'utilisation du passeport mobilité étant recherchée par tous moyens et 50 % des étudiants en Guyane quittent la faculté sans diplôme.

- une offre de formation supérieure en construction

L'offre de formation supérieure continue (UAG, CNAM, IUFM) est diversifiée, assez bien adaptée, cependant elle souffre de cloisonnement entre les acteurs et d'absence de passerelles avec les organismes de recherche.

Elle contribue toutefois à corriger les insuffisances en encadrement et en compétences constatées.

Le PUG constitue un véritable projet d'envergure régional et interrégional, qui participera de manière significative au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les potentialités offertes par ce Pôle contribueront au rayonnement de la Guyane par l'accueil de chercheurs et d'étudiants nationaux ou étrangers.

2.2.1.3. Formation tout au long de la vie

- des dépenses de formation insuffisantes

Les dépenses annuelles de formation continue totalisent 46 millions d'euros, soit 730€ par actif (contre 825 € sur la France entière).

Le secteur public en consomme 41 millions, dont 14 millions pour ses propres agents, et 27 en soutien aux actifs (demandeurs d'emploi, ...); ce soutien aux actifs pèse ainsi pour près de 60 % dans les dépenses de formation continue totales, les actifs occupés n'en bénéficiant qu'à hauteur de 40 %.

Le secteur privé ne consomme donc que 5 millions, soit 11 % (contre 40 % dans la France entière), et pour l'essentiel dans les entreprises de plus de 10 salariés (85 %), alors que le tissu économique guyanais est, à l'inverse, composé essentiellement de TPE.

L'AGEFOS-PME a dégagé en 2006 un surplus de produits sur dépenses de 1,5 million d'euros, provenant des plans de formation pour les entreprises de plus de dix salariés, et surtout de la professionnalisation (on note seulement 140 contrats et 14 périodes).

- un appareil de formation fragilisé

Les organismes de formation sont concentrés sur Cayenne (les 2/3), Kourou (le 1/5), et Saint-Laurent du Maroni (1 sur 7).

Ils sont de petite taille : la moitié fait moins de 300 K€ de CA annuel, et un tiers dépasse 700 K€.

Ils sont plutôt polyvalents : on note plusieurs domaines de formations transverses ou générales ; et plusieurs secteurs de formations techniques.

La coopération entre les organismes de formation est fragile (il y a peu de mutualisation), le dialogue avec les donneurs d'ordres est restreint et le remplissage des stages est un problème récurrent.

2.2.1.4. Des réseaux d'information et d'orientation présents sur le territoire

Les outils de l'AIO – accueil / information / orientation -, action primordiale dans le contexte décrit ci-dessus, existent ou sont en construction, mais sont rarement mis en correspondance avec les capacités d'offre de formation et ne sont pas articulés en réseau.

Les instances favorisant les interconnexions entre les différents acteurs de la formation (administrations, collectivités, OF, entreprises) existent (SPEL, ...) ou sont en émergence, mais les processus de fonctionnement sont encore mal établis.

Il en résulte de fréquentes ruptures de parcours, et des logiques d'intervention reposant plus sur le statut des publics que sur la recherche de parcours construits et logiques de formation de base et qualifiante destinés à accroître la sécurisation des parcours.

2.2.2. Difficultés d'accès au marché du travail :

2.2.2.1. l'emploi

Le taux de chômage excessivement élevé (26% des actifs en 2006 au sens du BIT) démontre une crise économique profonde. Celui-ci ne diminue pas, la situation tend même à s'aggraver pour les femmes et les moins de 30 ans.

On constate également :

- un écart entre les prérequis pour accéder à l'emploi, aux formations qualifiantes, à la préparation des concours, ... et le niveau réel de qualification des publics (demandeurs d'emploi, salariés) ;
- une baisse de l'offre de formation de type stage collectif due à la disparition des Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi en faveur des demandeurs d'emploi. Cette compétence est désormais assurée par le Conseil Régional.

L'accès à l'emploi des jeunes diplômés d'études supérieures en Guyane est difficile, en particulier dans le secteur privé. En outre, le développement des activités économiques sur le territoire nécessite des compétences spécifiques au niveau de l'encadrement et/ou des dirigeants, notamment sur les secteurs émergents identifiés par la stratégie générale.

D'autre part, l'offre de formation existante est essentiellement centralisée sur le littoral. De ce fait, les publics des communes excentrées éprouvent des difficultés d'accès à l'offre de formation et à l'offre d'emploi.

La situation sanitaire en Guyane demeure préoccupante, liée en partie à un grave déficit de professionnels de la santé. D'autre part, le potentiel de développement des services à la personne constitue à la fois un important gisement en matière de création d'emplois, et une opportunité pour faciliter l'accès des femmes au marché du travail (création de crèches, employés de maison, ...). Il s'agira donc de mettre en place des actions visant à améliorer le développement des emplois dans ce secteur, et de mettre en conformité les emplois du marché informel.

2.2.2.2. l'insertion sociale et professionnelle

Les problématiques liées à l'insertion professionnelle sont très éloignées de celles rencontrées en métropole. Elles sont fortement liées avec l'apprentissage des savoirs de base et de la langue française. En effet, 30% de la population totale est étrangère et en grande partie non francophone. Les personnes dont le français n'est ni la langue maternelle ni la langue principale de communication sont majoritaires. De ce fait, elles ne peuvent accéder aux formations, ce qui entrave leur insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, on observe une très forte proportion de jeunes qui interrompent leurs études de manière précoce, sans aucune qualification et sans avoir défini un projet professionnel.

Le nombre des bénéficiaires du RMI est en constante augmentation. Au 30-06-2006, on comptabilisait plus de 12 500 bénéficiaires du RMI, auxquels s'ajoutent 23 000 ayant droits.

L'insertion sociale et professionnelle des handicapés reste précaire. L'offre d'emploi est principalement constituée de contrats aidés. En 2005, 565 travailleurs handicapés ont été suivis par l'Association Pour l'Emploi des Handicapés en Guyane (APEHG) : 30% sont de nouvelles inscriptions, 63% sont âgés de 26 à 49 ans, 43% ont un niveau de formation inférieur au niveau V, 21% ont une durée d'inactivité supérieure à 2 ans.

La capacité d'accueil des handicapés dans les instituts spécialisés ne couvre que 10 % des besoins; l'accès aux transports en commun leur est dans la pratique impossible, ainsi que l'accès à la plupart des centres de formation, par manque d'adaptation des véhicules et des locaux.

La prise en compte des déficiences visuelles est inexistante dans les modalités et les contenus de l'enseignement.

L'insertion directe des publics éloignés de l'emploi est très réduite. On a donc recours à des dispositifs spécifiques, tels que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Or, on constate une carence de ces structures sur le territoire et des difficultés récurrentes en l'absence de partenariat financier solide. Les activités développées par les SIAE restent peu diversifiées et concernent essentiellement les activités agricoles, les espaces verts, et les services à domicile.

2.2.3. Faible niveau de qualification au sein des entreprises :

Le public de bas niveau de qualification reste majoritaire : 51% des actifs n'ont aucune qualification professionnelle.

- des freins persistants pour le développement et la compétitivité des entreprises

Le tissu des entreprises est caractérisé par un fort taux de Très Petites Entreprises (TPE), contrairement au profil d'autres régions de France et des DOM. Cette situation implique une faible participation des salariés de ces entreprises aux plans de formation et aux dispositifs en vigueur proposés notamment par les organismes paritaires. On constate une difficulté pour ce type d'entreprise à permettre aux salariés de suivre une formation pour diverses raisons :

- problématique liée au remplacement des salariés en formation ;
- manque de cofinancements pour faire face aux plans de formation souvent coûteux ;
- rythme des formations peu adapté au fonctionnement de l'entreprise...

L'émiettement du tissu économique en raison d'une large majorité de très petites entreprises est un frein à la structuration des secteurs professionnels. Les TPE, ne disposant pas de fonction de gestion des ressources humaines (GRH) structurée, ni de représentation du personnel, doivent être accompagnées dans la gestion des compétences (formations, gestion des carrières, règles de la négociation...).

Le développement des entreprises locales sur un marché de plus en plus concurrentiel est entravé par une main d'œuvre faiblement qualifiée. Par ailleurs, elles doivent être en capacité de garder les compétences sur les emplois les plus qualifiés, et de compenser les départs afin de rééquilibrer la pyramide des âges.

Le faible niveau de qualification, la méconnaissance des mécanismes de base en matière de gestion multiplient les risques d'échec de la démarche entrepreneuriale. Les difficultés de mobilité des porteurs de projet liées à l'enclavement, à l'éloignement des communes et des centres administratifs empêchent l'aboutissement effectif des projets.

L'apprentissage et les autres contrats en alternance (contrat de professionnalisation,...) ne sont pas suffisamment développés dans notre région du fait, essentiellement, du manque de maîtres d'apprentissage et de tuteurs (200 apprentis sont inscrits chaque année sur 1500 jeunes désireux d'y recourir).

Les métiers du secteur primaire sont dévalorisés (pêche, agriculture...), tandis que ceux du tertiaire ne sont plus en capacité d'absorber les demandeurs d'emploi.

- des freins persistants pour le développement des ressources humaines

Souvent peu formés eux-mêmes au management des ressources humaines, ou venant d'horizons différents, les chefs d'entreprises sont insuffisamment sensibles à la pertinence de l'investissement formation des salariés pour l'entreprise ; l'effectif généralement faible des entreprises ne facilite pas non plus les départs en formation (problème du remplacement de ceux qui partent en formation).

Par ailleurs on doit noter une structuration faible des employeurs sur une base collective de branche ou interprofessionnelle, ne permettant pas sur ce plan une mobilisation significative des dispositifs de formation et de gestion des compétences compensant les défaillances individuelles.

Les branches professionnelles ne sont pas suffisamment structurées en ce sens (à l'exception du BTP et du spatial) ; échanges OF / entreprises, identification des besoins et appropriation par les salariés y sont difficiles, bien qu'une certaine systématisation de démarches CEP (contrats d'études prospectives), suivies d'ADEC (actions de développement des emplois et des compétences), soit engagée depuis quelques années : OF, tourisme, mines.

Un accord cadre interprofessionnel EDEC (engagement de développement des emplois et des compétences) et la création d'une COPIRE (commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi) sont sur le point d'aboutir.

De la même manière, la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et de compétences) commence à être promue (sensibilisation, actions collectives, actions individuelles), et certaines branches engagent, en commissions mixtes paritaires, des travaux sur la formation professionnelle et la création de CQP (certificats de qualification professionnelle).

Enfin, un programme PREFOB mobilise des fonds importants pour l'acquisition notamment des savoirs de base en milieu de travail, et l'AGEFOS-PME lance des appels à projets TPE sur un financement FUP (fonds unique de péréquation) de ½ million d'euros.

2.2.4. Partenariats et mise en réseau à développer :

Ces dernières années ont été marquées par la multiplication des mesures, dispositifs et acteurs intervenants dans le champ de l'emploi, de la gestion des compétences, de l'analyse de l'évolution des métiers, de la formation et de l'insertion. Il en ressort une insuffisance de partenariat et de mise en réseau des acteurs. Il apparaît donc maintenant nécessaire d'harmoniser et de mettre en cohérence tous ces segments d'intervention et de pouvoir mutualiser des éléments de diagnostic, d'évaluation et de prospective afin d'aider à la décision concertée des différents acteurs.

L'expérience du précédent DocUP a également fait ressortir un déficit de formation des acteurs de proximité chargés d'accompagner les porteurs de projet (aide au montage, diffusion d'information...).

Le tissu associatif représente un levier important afin de développer des activités sociales, éducatives, sportives. Il constitue un moyen d'intégration à la vie collective, notamment pour des publics en marginalisation et une médiation sociale prépondérante dans la cohésion et la construction d'une vie de quartier. On constate de nombreuses initiatives porteuses, mais une fragilité structurelle récurrente, ...

En outre, la Guyane connaît de nombreux conflits sociaux. Faute de disposer d'une structure dédiée à la rencontre des socio-professionnels et du médiateur, leur résolution nécessite un accompagnement en termes de médiation et de négociation au sein des locaux de l'Etat. Il en est de même lorsque doivent être négociés les accords interprofessionnels d'entreprises.

2.3. Politiques en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle en Guyane

Trois dispositifs majeurs :

Service Militaire Adapté

Sa mission principale est d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le Service Militaire Adapté (SMA) est un dispositif de formation professionnelle dont la mission principale est de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes gens et jeunes filles des départements d'outre-mer, de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie Française et de Mayotte. A cet effet, le SMA dispense une instruction spécialisée et adaptée dans un cadre militaire. En plus de sa mission première de formation professionnelle, le SMA s'inscrit dans les dispositifs d'intervention lors de catastrophes naturelles dans le cadre des plans de secours et d'aide au service public. En Guyane, c'est le 3ème RSMA et le GSMA qui assurent ces fonctions. Ces régiments sont organisés

comme toutes les autres unités des forces armées, mais ses missions lui confèrent trois particularités :

- Ce sont tout d'abord deux régiments qui participent, en liaison avec les forces armées, à la mise en oeuvre des plans généraux de protection et d'aide aux services publics ;
- Ce sont également deux centres de formation qui assurent aux jeunes stagiaires une formation professionnelle adaptée, gage d'une meilleure insertion tout en leur donnant une formation militaire, civique et morale ;
- Enfin le RSMA est une entité qui contribue à la mise en valeur du département, notamment par la réalisation de chantiers école, facilitant de ce fait la mobilité des forces armées et des services publics.

Les formations sont dispensées dans 13 spécialités : Art de la Table et du Service, Section de Prévention Sécurité, Bâtiment, Menuiserie, Travaux Publics, Voirie, Réseaux divers, Ecotourisme, Transports, Bureautique, Mécanique automobile, « Forestage », Scierie.

Organisé sous forme de modules ou en formation continue, l'apprentissage d'un métier est l'objectif prioritaire des deux centres de formation du RSMA et du GSMA. Les filières existantes sont fonction des besoins du département et des débouchés offerts aux jeunes. Des attestations de formation professionnelle reconnues par les conventions collectives sont délivrées aux bénéficiaires.

Après la formation élémentaire théorique et pratique, les stagiaires peuvent effectuer au sein du SMA leurs modules de synthèse dans le cadre de chantiers école. Ces travaux sont effectués au profit de la Guyane, des collectivités locales et régionales, et des régiments, pour aider au développement et améliorer les infrastructures.

Le SMA s'intègre ainsi dans le paysage de la formation professionnelle en Guyane. Sa réactivité pour la création de filières utiles à la région, des formations variées, qualifiantes et diplômantes, une formation visant une insertion dans le monde du travail en plus de l'insertion sociale, font de ce dispositif un outil de formation utile et nécessaire à la région.

Plan Régional de Développement des Formations

Les lois du 22 juillet 1983 et du 20 décembre 1993, modifiées par la loi du 13 août 2004, confient aux Régions la responsabilité d'établir le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (P.R.D.F.).

La Région Guyane a décidé de lancer dans le courant de l'année 2006, l'étude pour l'élaboration du PRDF de la Guyane. Cette étude qui a en réalité démarré en janvier 2007, devrait s'achever dans le courant du mois de juin 2007.

Qu'est-ce que le PRDF :

Ce plan a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation.

Il définit également les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.

Ce plan est élaboré en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives à l'échelon national ainsi que les organismes mentionnés à l'article L. 351-21 du code du travail.

Il vaut schéma prévisionnel d'apprentissage, schéma régional des formations sociales, schéma régional des formations sanitaires, schéma régional des formations culturelles, schéma régional des formations aux métiers du tourisme, des loisirs et de l'animation.

Le plan régional de développement des formations professionnelles prend en compte les orientations et les priorités définies par les contrats d'objectifs professionnels ainsi que, pour ce qui concerne les jeunes, les dispositions relatives à la formation professionnelle qui figurent au schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées, des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole.

Il constitue un outil de régulation et vise la mise en cohérence de l'ensemble des filières de formation, initiales et continues, opérées par les différents acteurs concernés.

L'appel à candidature a été lancé le 21 septembre avec une date limite de remise des offres le 18 octobre.

Enjeu et objectifs régionaux :

La Guyane est un immense territoire doté d'une population très diversifiée, ayant des problématiques différentes. L'enjeu est d'apporter une réponse adaptée en termes de formation et d'emploi, à l'ensemble de la population.

A travers cette étude, la Région Guyane souhaite disposer d'un outil qui lui permette :

- de déterminer les formations à mettre en place sur ses différents territoires afin de répondre aux besoins d'emploi sur les dits territoires
- d'apporter des réponses adaptées à la problématique du chômage en Guyane : cohérence entre l'appareil de formation professionnel qu'il soit initial ou continu avec le marché du travail, cohérence entre le dispositif de formation professionnelle initiale et le dispositif de formation professionnelle continue, projection sur les métiers à développer,...

Programme régional de formation aux savoirs de base (PREFOB) :

Les personnes dont le français n'est ni la langue maternelle, ni la langue principale de communication sont nombreuses en Guyane. Ainsi, la majorité de la population ne maîtrise pas suffisamment bien la langue française pour avoir un accès aisé aux moyens de communication, d'information et plus largement à une insertion sociale et professionnelle efficiente.

Reconnaissant l'ampleur et la transversalité de la problématique liée à la maîtrise des savoirs de base, une politique d'envergure doit être mise en place intégrant à la fois le domaine de la prévention et celui de la formation.

Dans ce contexte, le PREFOB qui succède au dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme vise à promouvoir et accompagner, dans la durée, les actions concourant à permettre l'accès de tous à l'éducation de base, à favoriser l'accès à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Il prend en compte le contexte local et propose des réponses différenciées selon les territoires, zones urbaines, territoires isolés ou enclavés ; en fonction des publics, enfants de 0 à 16 ans scolarisés ou non, jeunes et adultes francophones ou non francophones, analphabètes ou en situation d'illettrisme et personnes non francophones lettrées.

Il permet également de contextualiser les méthodes et outils pédagogiques voire de créer des supports spécifiques pour mieux prendre en compte l'environnement et la dimension pluri culturelle des habitants.

Cette politique doit être menée de manière partenariale et coordonnée dans une perspective d'efficience et de qualité. La mise en réseau et l'animation des opérateurs professionnels, associatifs ou bénévoles doit permettre la professionnalisation et la montée en compétences, la formalisation des pratiques, la mise en commun et la capitalisation des outils.

L'ensemble de cette politique sera suivie et évaluée au travers d'une démarche homogène tant qualitativement que quantitativement.

2.4. Synthèse des données socio-économiques

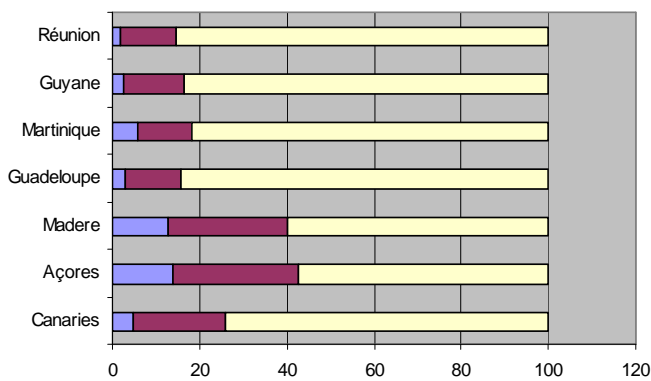
2.4.1. Analyse du marché

Un taux de chômage excessivement élevé par rapport aux RUP portugaises et espagnole



Le taux de chômage excessivement élevé de la Guyane, tout comme celui des autres RUP françaises démontre une crise économique profonde

Emploi par secteur (% du total) 2002



Source : Eurostat, Offices statistiques nationaux et calculs de la DG REGIO

A la différence des RUP portugaises, la Guyane ainsi que les RUP françaises se caractérisent par un **secteur agricole traditionnel peu développé et basé sur une production peu diversifiée**, une sous-industrialisation et la **prédominance du secteur tertiaire**.

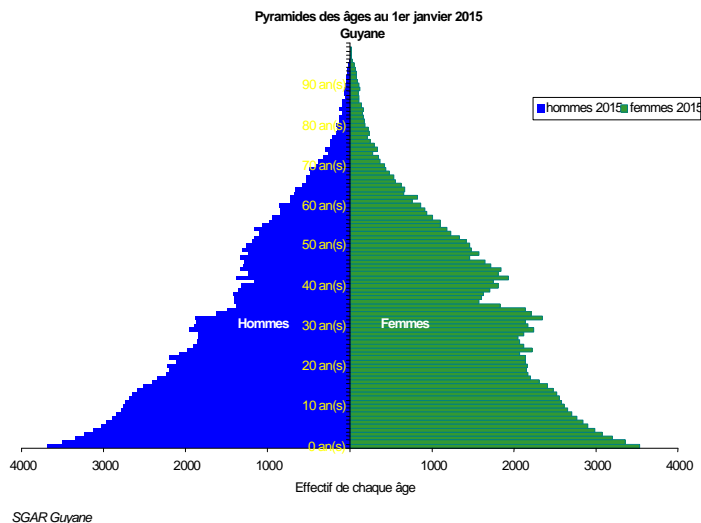
Le taux de chômage de la Guyane est à mettre en balance avec la part que représente le CNES dans le taux d'emploi³².

Ainsi l'absorption de l'emploi est principalement le fait du secteur tertiaire, plus particulièrement du secteur public. Les services publics contribuent ainsi à 15 % de la valeur ajoutée et 40 % de la population active occupe un emploi public.

³² Cf supra

⇒ Le taux de chômage élevé combiné à la projection démographique 2015/2030 de la Guyane entraîne des perspectives de performance économique des plus pessimistes.

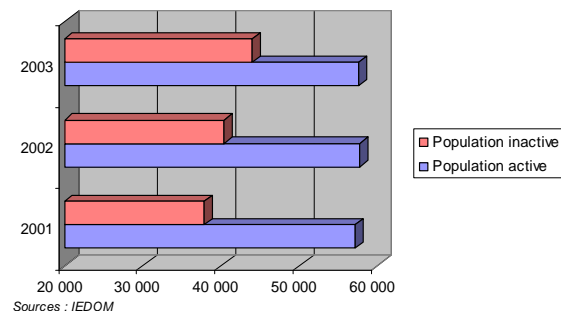
En effet avec une augmentation de la population de plus de 162 % d'ici 2030, une population de plus en plus jeune et un PIB en constante régression, la Guyane cumule les facteurs de décrochage irrémédiable.



2.4.2. Particularités de la Guyane en tant que région ultrapériphérique

✓ Une démographie galopante et des conséquences graves sur l'emploi

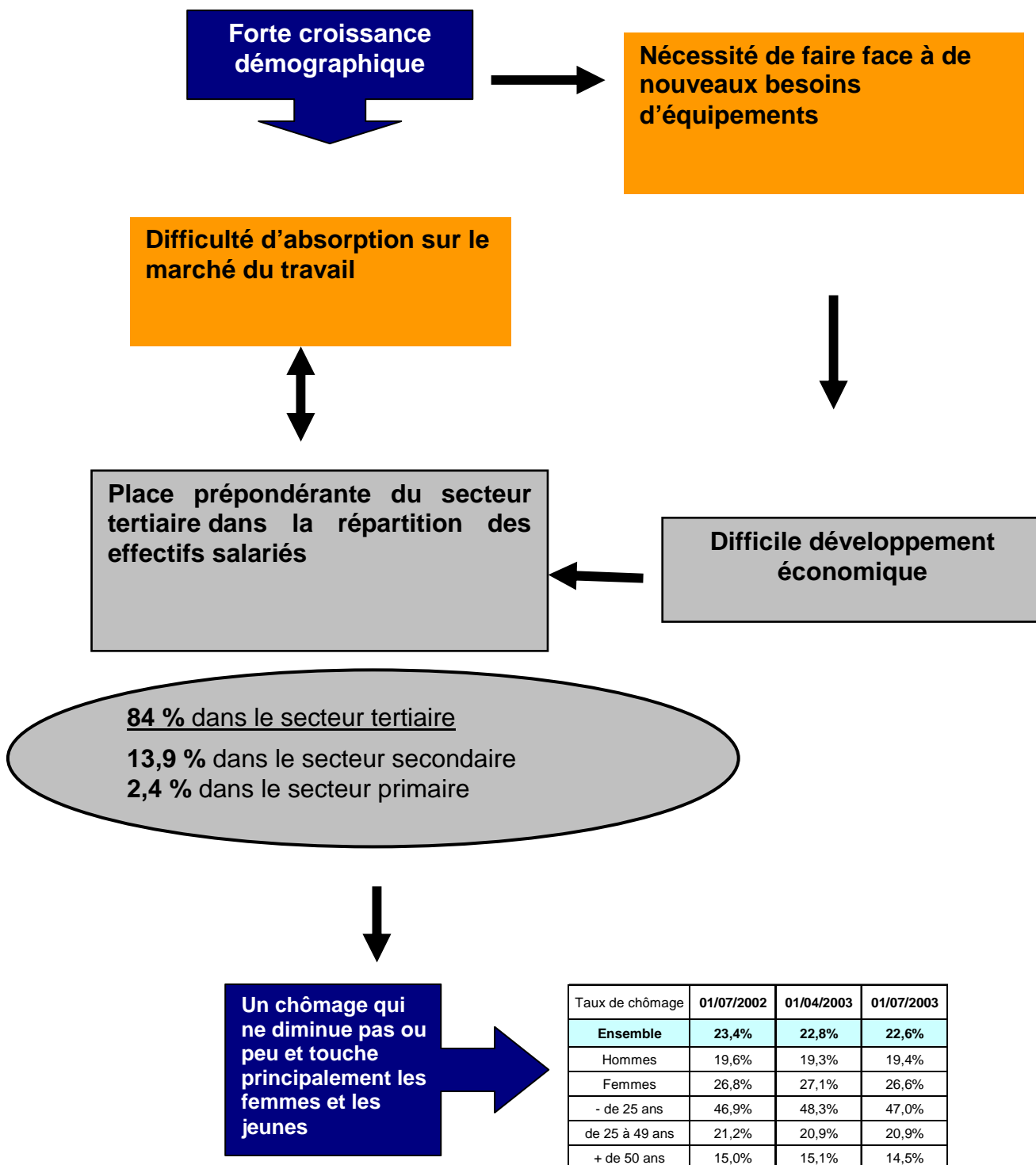
	Données DOCUP 1999 /2000	Situation actuelle	variation
Population	157 274	178 330	↗
Population active	58 800	62 634	↗
Evolution du glissement de l'Indice général des prix	-0,50%	2,60%	↗
Chômeurs indemnisés	4 136	6 204	↗
Nombre de Rmistés	8 605	10 393	↗



Très forte natalité : taux d'accroissement naturel en 2002 de 26,3 ‰ en Guyane (moins de 8 ‰ en Martinique, 10 ‰ en Guadeloupe)



Immigration galopante difficilement contrôlable



- ✓ Une population à scolariser de plus en plus nombreuse (1/3 de la population totale)

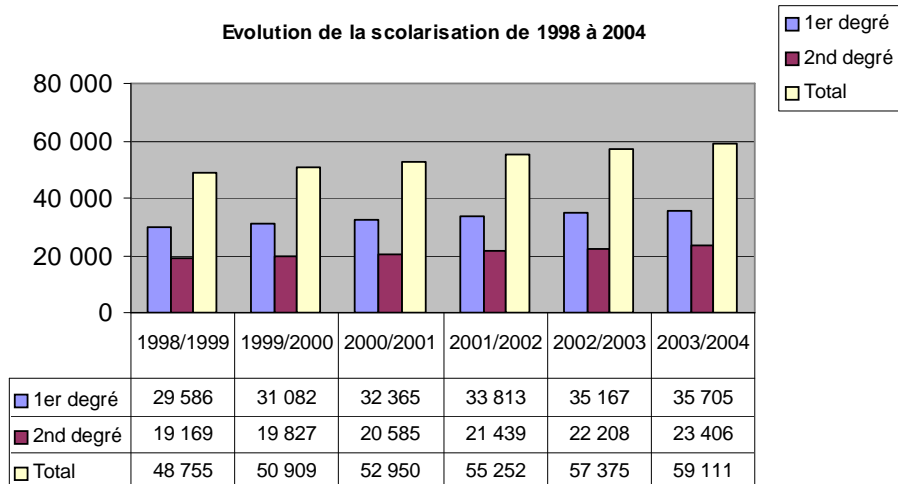
Augmentation de la population âgée de moins de 16 ans



Entre 1990 et 2001, les effectifs ont crû de 72,5%
(les chiffres avancés chaque année ne sont pas forcément fiables, le recensement des enfants scolarisés étant particulièrement difficile)



Besoin toujours croissant en infrastructures scolaires



Sources : IEDOM et Rectorat

- ✓ Un niveau de formation fortement éloigné de celui de la métropole



Taux de scolarisation plus faible qu'en métropole : 65 % en Guyane contre 90 % en métropole

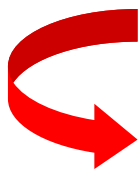


La part de la population de 15 ans et plus sans diplôme est de 43,3 % en Guyane et de 17,7 % en métropole

*** Beaucoup d'élèves sortent du système éducatif avant d'avoir obtenu leur diplôme**

Niveaux de sortie	Guyane (%)	France (%)	Hexagonale	Différence France – Guyane (%)
6 ^{ème}	4	1		-3
5 ^{ème}	6	3		-3
4 ^{ème}	9	7		-2
3 ^{ème}	10	15		+5
1 ^{ère} année CAP	22	15		-7
1 ^{ère} année BEP	8	12		+4
1 ^{ère} année BAC PRO	15	15		0
2 nd générale	14	2		-12
1 ^{ère} générale et technologique	6	4		-2

La plus pauvre des régions éligibles à l'Objectif 1 (UE 15)



La Guyane avec un PIB par habitant en 2001 de 48,2 est désormais la région la plus pauvre parmi les régions de l'Europe des 15 éligibles à l'objectif 1

- ✗ En 1999, la Guyane faisait partie du groupe des sept régions les plus pauvres de l'Union (qui ont un PIB par habitant en SPA inférieur ou égal à 55 % de la moyenne communautaire). Elle figurait avec un taux de 51 % dans la fourchette basse à égalité avec la Réunion et Ipeiros.
- ✗ Alors qu'en 2001 les Canaries et Madère sortent des régions éligibles à l'objectif Convergence en raison d'un PIB supérieur à 75% de la moyenne communautaire, les RUP françaises et les Açores, parmi les régions les plus pauvres de l'Union, restent éligibles aux fonds structurels

✓ L'une des régions les plus pauvres de l'Europe à 25

Plus du tiers des régions des nouveaux Etats membres ont un PIB/hab supérieur à celui de la Guyane



Si l'on compare les PIB régionaux/habitant, on constate que plusieurs régions des nouveaux Etats membres ont un PIB supérieur à celui de la Guyane. C'est notamment le cas de la République Tchèque dont 6 régions sur huit possèdent un PIB/hab supérieur à celui de la Guyane

Comparée à l'ensemble des RUP, la Guyane est un territoire unique :

- ☒ **Territoire le plus étendu, aussi vaste qu'un véritable Pays :**
 - 1/7^{ème} de la France métropolitaine,
 - superficie égale au Portugal,
 - 33 fois le territoire de la Réunion,
- ☒ **Seul territoire qui ne soit pas une île et qui souffre pourtant de l'enclavement au sein de l'Amérique du Sud : isolement d'un territoire européen sur un continent américain :**
 - éloignement de la métropole et des marchés extérieurs
 - concurrence des pays voisins
- ☒ **Répartition inégale de la population sur le territoire**
 - conditions de communications difficiles à l'intérieur et à l'extérieur de la région
 - concentration des équipements sur le littoral
- ☒ **Des problématiques d'intégration sociales cruciales**
 - explosion démographique
 - absence de régulation des flux migratoires

La Guyane, est la seule RUP où le PIB/hab s'effondre

L'écart entre le PIB/hab de la Guyane et celui de la métropole se creuse alors que le PIB/hab des RUP portugaises et espagnoles se rapproche ou dépasse le PIB/hab du pays de rattachement

Analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces

FORCES	FAIBLESSES
<p>Multiplicité des cultures et diversité du patrimoine culturel</p> <p>Jeunesse de la population</p> <p>Dynamisme démographique</p> <p>Présence d'un espace naturel protégé (Parc naturel régional, Parc national amazonien)</p> <p>Biodiversité exceptionnelle</p> <p>Ressources naturelles : mines, bois, produits de la mer...</p> <p>Importance des fleuves sur le territoire</p> <p>Présence du centre Spatial Guyanais</p> <p>Création du Pôle Universitaire Guyanais (PUG)</p> <p>Début de structuration des milieux professionnels</p>	<p>Difficulté de régulation des flux migratoires entraînant un accroissement des besoins</p> <p>Sous équipement chronique des services : santé, éducation, sports et loisirs, culture, transports collectifs, ... générant une situation permanente de rattrapage des retards du territoire.</p> <p>Insuffisance de l'offre culturelle et de loisirs</p> <p>Difficulté d'insertion sociale des populations notamment rrmistes, jeunes déscolarisés, ...</p> <p>Situation sanitaire préoccupante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladies dues au manque d'hygiène (eau et assainissement), problèmes liés à l'alcool et la drogue - manque de capacités d'accueil (sur occupation des structures existantes, populations fragilisées notamment personnes handicapées et personnes âgées en marge, malnutrition sur le Haut Maroni, ...) - habitat insalubre et déficit important en matière d'habitat social. <p>Répartition très inégale de la population, génératrice de surcoûts dans la gestion des services publics</p> <p>Faiblesses du mouvement associatif qui présente peu de capacités à se fédérer et manque parfois d'initiative</p> <p>Frange de population jeune non scolarisée ou déscolarisée ou insuffisamment formée</p> <p>Public actif en majorité de bas niveau de qualification</p> <p>Importante population non francophone</p> <p>Nombreux emplois informels</p> <p>Augmentation de l'insécurité, conséquence des faiblesses identifiées précédemment</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance démographique • Valorisation de la diversité sociale et ethnique, notamment au niveau culturel • Jeunesse de la population, porteuse de dynamique culturelle et économique • Exploitation du positionnement géographique (zone Antilles, Amérique latine) • Etendue du territoire • Maillage routier en développement (Saint Georges, ST Laurent Apatou) • Développement d'un transport aérien intérieur (Camopi, Ouanary, Papaïchton, Grand Santi) et régional (Macapa, Belem, Fortaleza) • Développement TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de tensions sociales (découlant du fort taux de chômage) et de tensions ethniques • Réponse insuffisante aux besoins de la population croissante notamment dans le domaine scolaire et sanitaire • Difficultés d'intégration des populations non francophones et sous qualifiées • Risque de déperdition des savoirs et savoir-faire historiques • Migration massive des actifs vers les pôles urbains et dépeuplement des zones les moins dynamiques